

Rapport d'activité SMEGREG 2018

Bureau de la Commission locale de l'eau
Réunion du 18 mars 2019



1



Bilan synthétique de l'activité 2018

Le présent bilan est tout d'abord destiné aux membres du SMEGREG et de la CLE.

Il vise également à satisfaire aux exigences du "Contrat territorial pour une gestion durable de l'eau des nappes profondes de Gironde" entre l'Agence de l'eau et le SMEGREG.

Il rend compte de l'activité propre du SMEGREG et de ses missions pour le compte de la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde.

Ce bilan retrace en priorité les opérations engagées en 2018.

2

2



Gouvernance - réunion des instances

SMEGREG :

Entrées d'un nouveau membre :

- SIAEPA du Nord Libournais

portant à 21 le nombre de services au sein du 3^e collège du SMEGRE.

Une candidature formalisée par délibération :

- SIAEP du Sud Bazadais

3



Gouvernance - réunion des instances

SMEGREG :

- 4 réunions du Comité syndical :

✓ 9 janvier 2018

✓ 1^{er} mars 2018

✓ 27 juin 2018

✓ 7 décembre 2018

4



Gouvernance - réunion des instances

CLE :

- trois réunions plénières :
 - ✓ 5 février 2018
 - ✓ 25 juin 2018
 - ✓ 19 novembre 2018
- une réunion du bureau le 26 mars 2018
- deux réunions en commun avec la CLE du SAGE des Lacs médocains :
 - ✓ 26 avril 2018
 - ✓ 20 décembre 2018

5



Gouvernance - réunion des instances

Avis émis :

- la CLE a émis 17 avis sur dossier (12 en 2015, 8 en 2016 et 14 en 2017)
- en tant que secrétariat technique de la CLE, le SMEGREG a été saisi sur 88 dossiers (24 en 2015, 34 en 2016, 41 en 2017) au titre de sa délégation :
 - ✓ dans 18 cas, les projets présentés n'avaient pas d'impact direct ou indirect sur les nappes du SAGE
 - ✓ dans 16 cas, la compatibilité du projet avec le SAGE ne faisait pas débat
 - ✓ les autres dossiers ont fait l'objet de demandes de renseignements supplémentaires ou/et d'une présentation à la CLE pour avis.

6



Amélioration de la gestion quantitative

Il s'agit d'études portées par le SMEGREG :

1. du gisement d'économies d'eau et des modalités pratiques de mobilisation de ce gisement ;
2. relatives aux ressources mobilisables pour procéder, en particulier pour l'alimentation en eau potable, aux substitutions indispensables pour atteindre les objectifs du SAGE ;
3. relatives aux modalités pratiques de substitution (utilisation optimisée des infrastructures existantes de manière à limiter les investissements et optimisation des projets d'infrastructures nouvelles).

7



Amélioration de la gestion quantitative

1. Etudes du gisement d'économies d'eau
 - ✓ pas de prestation externalisée
2. Etudes relatives aux ressources mobilisables pour substitutions
 - ✓ en l'absence de subvention, pas de prestation externalisée nouvelle
 - ✓ poursuite des opérations non soldées engagées antérieurement
3. Etudes relatives aux modalités pratiques de substitution
 - ✓ finalisation du projet de contrat de substitution (notamment actualisation de l'estimation des impacts financiers du projet de champ captant des Landes du Médoc)

8



Coordination, animation, suivi de la mise en œuvre du SAGE

1. Animation : 373,47 jours-homme pour 450 max. (149 600 €)

- réunions CLE (24 j-h)
- examen et réponse directe pour 34 dossiers (73 j-h)
- sensibilisation, information et formation (70 j-h)
- accompagnement documents urbanisme (20 j-h)
- concertation autour du projet Landes du Médoc (30 j-h)

2. Prestations externalisées sensibilisation / information / formation (135 794 € TTC)

- Communication de la CLE (15 332 € TTC) dont édition de "La Lettre"
- L'eau un enjeu majeur pour le département de la Gironde (3 772 élèves - 39 932 € TTC)
- Espaces info-économies d'eau (4 473 informées ou sensibilisées 80 530 € TTC)

3. Etudes prévues par le SAGE ou demandées par la CLE (0 € TTC)

- Pas d'engagement en 2018

Soit une dépense en cumul (1+2+3) proche de 285 400 €
(51% de subvention de AEAG en moyenne)

9

9



Bilan financier sur la durée du contrat

1. Bilan toutes dépenses confondues

TOTAL GENERAL PERIMETRE DU CONTRAT aides Conseil départemental non prises en compte	Année	Dépensé ou engagé 2018	Aide AEAG		Autres aides
	2014	1 787 386,19 €	281 353,71 €	soit 16%	509 157,96 €
	2015	3 701 786,00 €	1 123 933,70 €	soit 31%	462 354,96 €
	2016	3 545 408,00 €	1 212 262,00 €	soit 34%	434 533,00 €
	2017	1 574 111,80 €	880 709,10 €	soit 56%	246 671,68 €
	2018	1 287 180,00 €	214 386,00 €	soit 17%	272 023,00 €
TOTAL :		11 895 871,99 €	3 712 644,51 €	soit 31%	1 924 740,60 €
Pour mémoire, prévu dans le contrat pour la période 2014-2018 :		12 750 000,00 €	5 960 000,00 €	soit 47%	3 050 000,00 €

2. Bilan dépenses SMEGREG

TOTAL POUR LE SMEGREG	Année	Dépensé ou engagé 2018	Aide AEAG		Autres aides
	2014	537 011,19 €	281 353,70 €	soit 52%	9 007,96 €
	2015	877 391,00 €	574 102,70 €	soit 65%	6 200,00 €
	2016	960 611,00 €	635 461,00 €	soit 66%	9 093,90 €
	2017	609 667,80 €	410 300,10 €	soit 67%	7 733,68 €
	2018	285 394,00 €	144 985,00 €	soit 51%	8 053,00 €
TOTAL :		3 270 074,99 €	2 046 202,50 €	soit 63%	40 088,54 €
Pour mémoire, prévu dans le contrat pour la période 2014-2018 :		4 850 000,00 €	3 310 000,00 €	soit 68%	50 000,00 €

10

10

PRESENTATION DES VOLUMES DELIVRES PAR LA REGIE DE L'EAU INDUSTRIELLE DE LA PRESQU'ÎLE D'AMBES

CLE SAGE Nappes profondes de Gironde

18/03/2019



1

Présentation du service d'eau industrielle

BORDEAUX
MÉTROPÔLE

2

Le service d'eau industrielle de Bordeaux Métropole

❖ Les principaux objectifs du service :

- ✓ Participer à la limitation des prélèvements d'eau dans la nappe de l'Eocène
- ✓ Protéger la ressource en eau dans le cadre du SAGE Nappes profondes du département de la Gironde
- ✓ Favoriser le développement industriel de la presqu'île d'Ambes
- ✓ Fournir une eau industrielle en quantité et de qualité satisfaisante pour les usagers du service



Page 3- 01/04/2019

3

Le service d'eau industrielle de Bordeaux Métropole

❖ Le principe du service :

- ✓ **Prélever de l'eau en Garonne** (0,75 m³/s) et la traiter à Saint Louis de Montferrand
- ✓ **Alimenter les réservoirs d'eau de la presqu'île** constitués par des anciennes gravières (plans d'eau de Beaujet et La Blanche)
 - Volume de stockage de 2,3 millions de m³ sur une surface exploitée de plus de 70 hectares.
- ✓ **Maintenir en eau ces réservoirs artificiellement** en compensant l'eau prélevé par de l'eau de Garonne traitée.
 - L'eau de la Garonne est prélevée pour être traitée lorsque :
 - [Chlorures] ≤ 50 mg/L (autorisation jusqu'à 200 mg/L)
 - [MES] ≤ 5 g/L
- ✓ **Conserver la nappe de l'Eocène en secours**



Page 4- 01/04/2019

BORDEAUX
MÉTROPOLE

4

Le service d'eau industrielle de Bordeaux Métropole

❖ Historique du service

- ✓ **Travaux** du mois d'octobre 2000 au mois d'avril 2002
- ✓ **Inauguration** du service le 12 décembre 2003
- ✓ **Signature des premiers contrats industriels** au 12 décembre 2003 : Michelin, Cobogal, DPA (sud)
- ✓ **Puis signature** de Cofrablack, Yara, Saipol, Eka Chimie, SPBA,
- ✓ Des industriels qui ne prélèvent pas à l'Eocène mais qui sont des usagers de l'eau industrielle : Lirso, Perguillem, Walon, DPA (nord), Siap, Laffarge, Prociner, Sea Invest, Diester, Vermillon, EPG, Fabrimaco.
- ✓ **Création de la régie** le 24 novembre 2006
- ✓ **Service exploité dans le cadre d'un marché** d'exploitation depuis son origine
- ✓ **Renouvellement de l'arrêté préfectoral d'autorisation** de prélèvement et de rejet en 2019 (durée initiale de 20 ans)

Page 5- 01/04/2019



5

Le service d'eau industrielle de Bordeaux Métropole

❖ Prix du service

Consommation	Prix 2019 € HT
Jusqu'à 90 000 m ³	0,4299 €
De 90 001 à 500 000 m ³	0,3869 €
Au-delà de 500 000 m ³	0,3440 €

Abonnement - Débit souscrit (Qph) en m ³ /h	Prix 2019 € HT
0 à 20	358
21 à 40	1 535
41 à 60	4 092
61 à 80	6 650
81 à 100	9 207
101 à 120	12 276
121 à 140	17 391
141 à 160	22 506
161 à 180	27 621

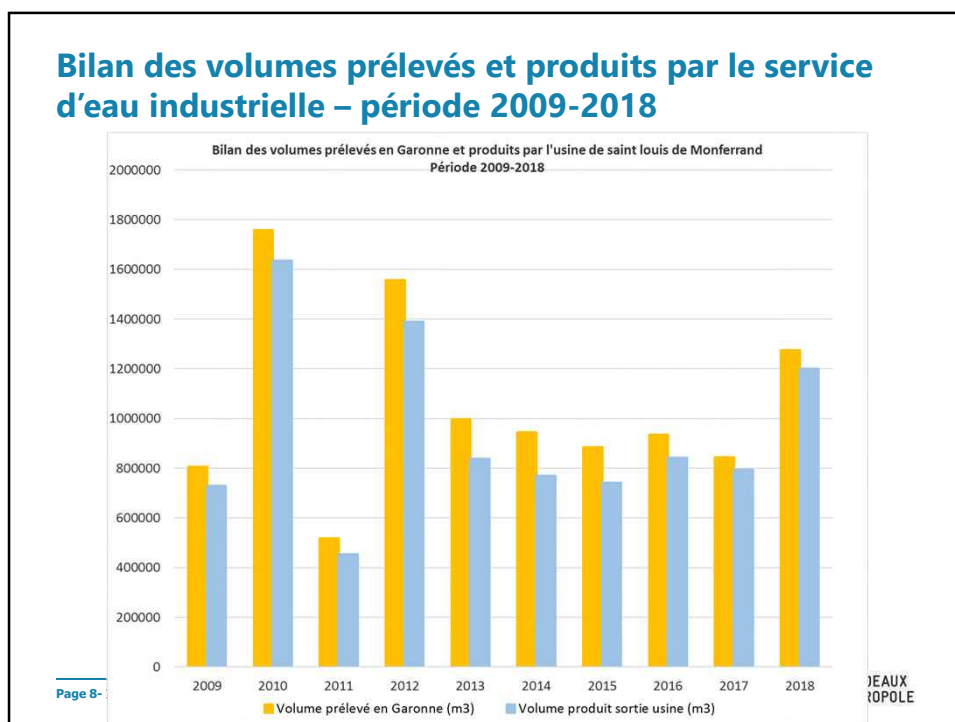
Page 6- 01/04/2019



6



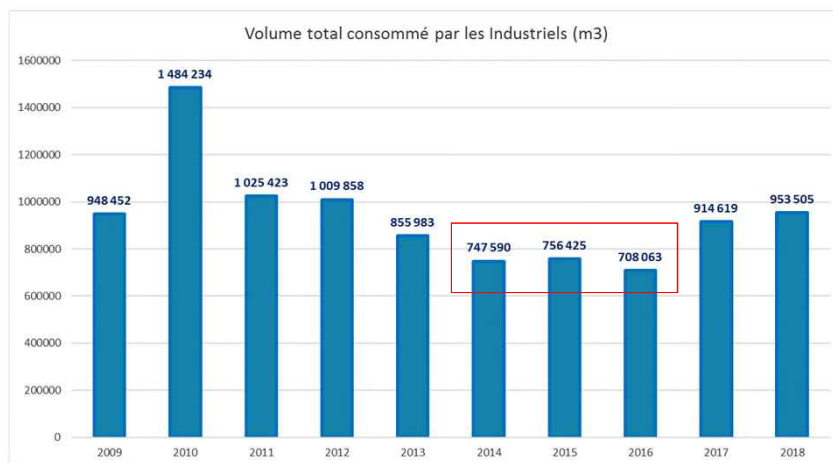
7



8

Bilan des volumes délivrés par le service d'eau industrielle – période 2009-2018

❖ Bilan consommations 2009-2018



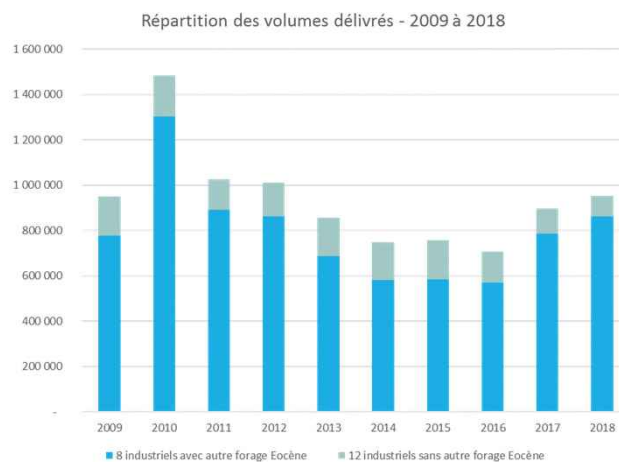
Page 9- 01/04/2019



9

Bilan des volumes délivrés par le service d'eau industrielle – période 2009-2018

❖ Répartition des volumes délivrés 2009-2018



Page 10- 01/04/2019



10

Bilan des volumes délivrés par le service d'eau industrielle – période 2009-2018

❖ Economie sur les volumes Eocène

- ✓ La totalité des volumes distribués aux industriels constituent une économie sur les volumes de la nappe éocène :
 - ✓ 8 établissements industriels sur les 20 raccordés disposant de forages Eocène sont contraints par arrêté préfectoral de s'approvisionner en eau industrielle au lieu d'utiliser leur propre forage :
 - 790 000 m3/an en moyenne d'économie sur la nappe Eocène (moyenne 2009-2018)
 - ✓ 12 Industriels qui ne possèdent pas de forage dans la nappe éocène, mais qui auraient consommé de l'eau du réseau d'eau potable prélevée dans la nappe Eocène :
 - 150 000 m3/ an en moyenne d'économie sur la nappe Eocène

Soit au total, 940 000 m3 / an en moyenne d'économie depuis 10 ans

Evolution des prélèvements dans les nappes profondes dans la Presqu'île d'Ambés

Bureau de la Commission locale de l'eau
Réunion du 18 mars 2019



1



Périmètre d'analyse

Par Presqu'île d'Ambés, il faut entendre ici un territoire englobant les huit communes d'Ambés, Saint Louis de Montferrand, Ambarès et Lagrave, Saint Vincent de Paul, Bassens, Carbon-Blanc, Sainte Eulalie et Saint Loubès.

Une partie de ce territoire (à savoir les communes d'Ambés, Saint Louis de Montferrand, Ambarès et Lagrave, et Bassens) est desservie par le réseau de distribution d'eau industrielle de la communauté urbaine de Bordeaux (CUB).

2

2

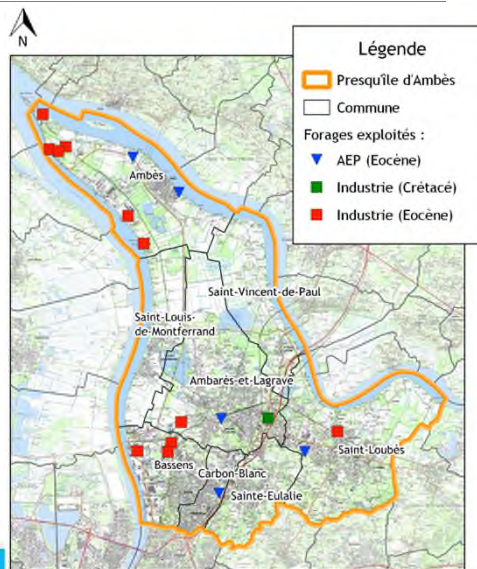


Recensement des forages profonds

53 forages captent ou captaient les nappes profondes :

- 9 destinés à l'AEP, dont 4 rebouchés et 5 en service (exploités par la CUB ou le SIAO de Carbon-Blanc) ;
- 3 destinés à un usage collectif mais non exploités ;
- 41 destinés à un usage industriel (16 exploités, 3 non exploités, 8 abandonnés et 14 rebouchés).

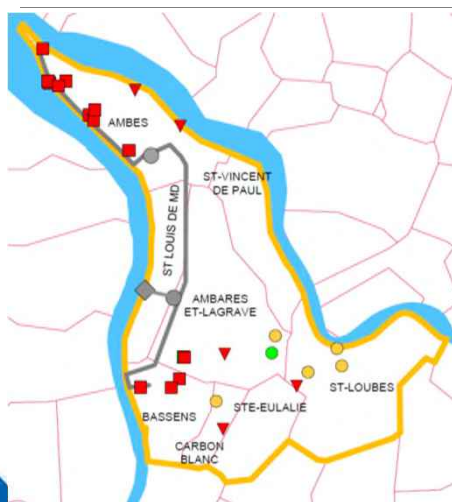
-> 21 forages en exploitation en 2016



3



Recensement des forages profonds



Les 53 forages recensés captent :

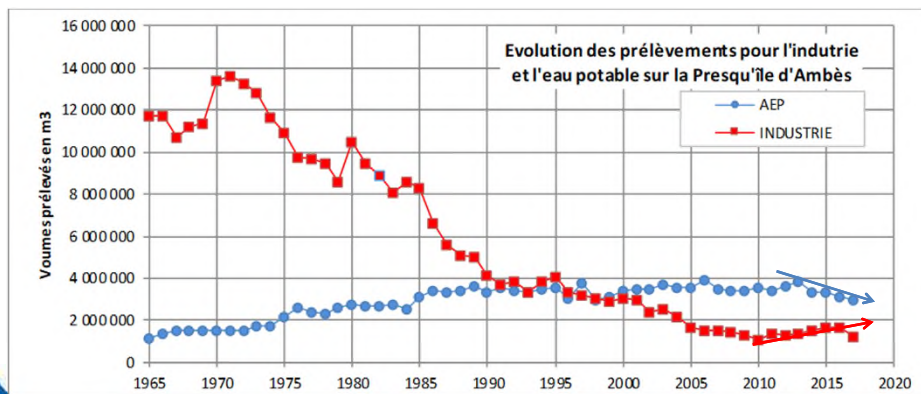
- l'Eocène pour 48 d'entre eux dont 20 exploités ;
- le sommet du Crétacé supérieur pour trois forages dont un en exploitation et deux abandonnés ;
- la base du Crétacé supérieur pour 2 ouvrages tous les deux rebouchés.

Huit sites industriels qui représentent quatorze forages sont raccordés au réseau de distribution d'eau industrielle de Bordeaux Métropole (FORESA, SIMOREP-MICHELIN, SAIPOL, COBOGAL, COFRABBLACK, EKA CHIMIE, STPB, YARA).

4



Evolution des prélèvements par usage



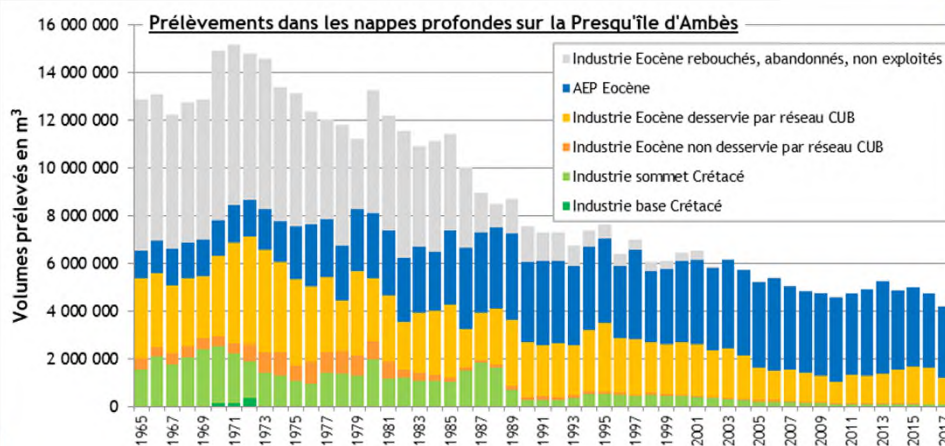
Remarque : en 2017 pas de donnée de prélèvement pour COFRABBLACK (140 000 m³ en 2016)
et baisse notable pour Michelin (- 350 000 m³)

5

5



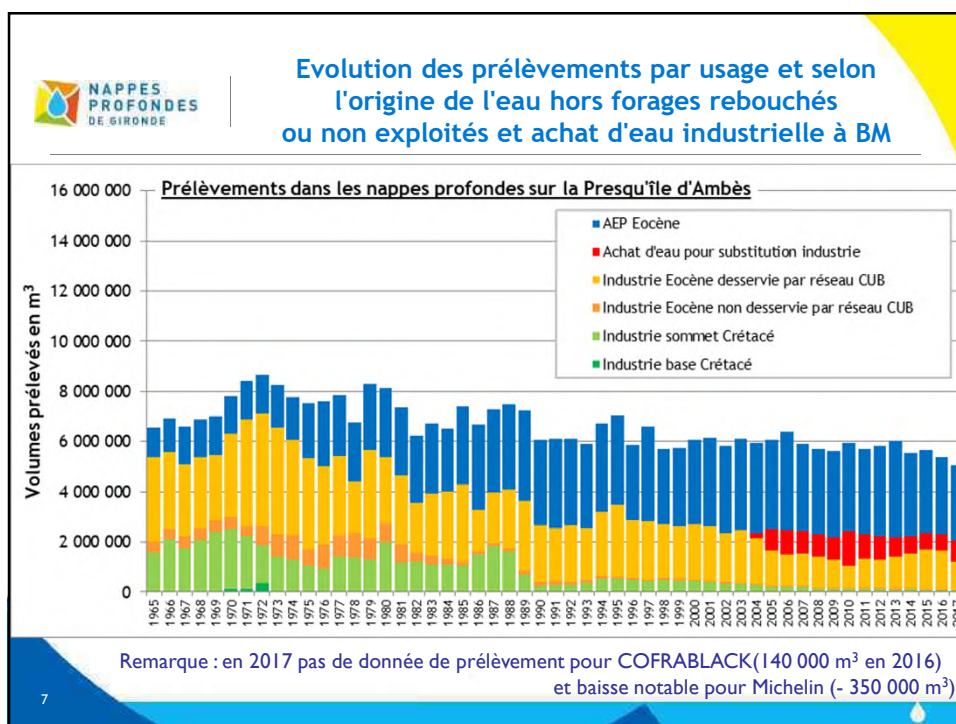
Evolution des prélèvements par usage et selon l'origine de l'eau



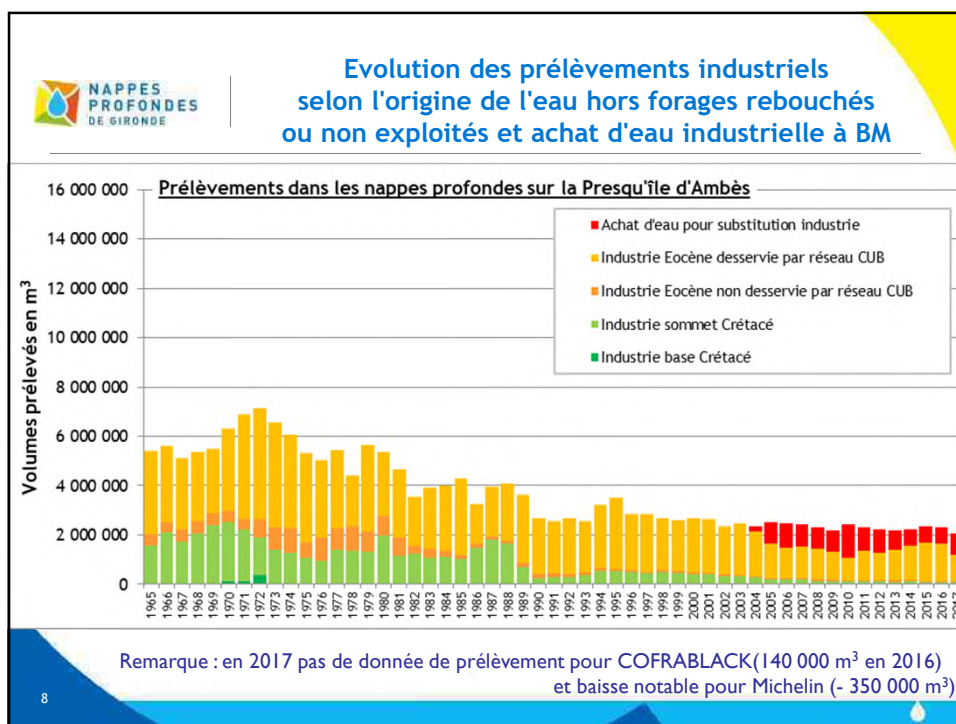
Remarque : en 2017 pas de donnée de prélèvement pour COFRABBLACK (140 000 m³ en 2016)
et baisse notable pour Michelin (- 350 000 m³)

6

6

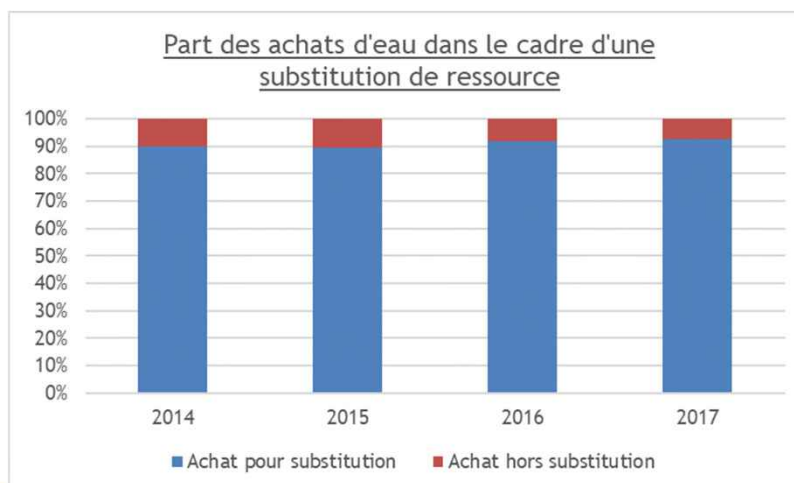


7



8

Eau industrielle : destination de l'eau



9

9

En synthèse

- De plus de 15 millions de m³/an en 1971, les prélèvements cumulés dans les nappes profondes tous usages confondus ont diminué pour passer sous 6 millions de m³ en 2003. Un minimum est observé en 2010 avec moins de 4,6 millions de m³, année à partir de laquelle les prélèvements cumulés repartent à la hausse.
- De 1970 à nos jours, les prélèvements pour l'industrie ont été divisés par 10 alors que ceux pour l'alimentation en eau potable ont plus que doublés.
- La diminution jusqu'en 2010 des volumes prélevés par l'industrie s'explique :
 - ✓ jusqu'en 2001, par des arrêts d'exploitation d'ouvrages, voire des cessations d'activité ;
 - ✓ à partir de 2004, par la mise en service du réseau d'eau industrielle de Bordeaux Métropole.

10

10



En synthèse

- Alors que le cumul des consommations des industriels était relativement stable ces dernières années, les volumes vendus par Bordeaux Métropole aux industriels qui exploitent également les nappes profondes a diminué :
 - de 1,4 Mm³ en 2010 où ils représentaient 57% de leur approvisionnement,
 - à environ 0,65 Mm³ en 2016 où ce ratio était de 40% en 2016.
- En 2017, le volume vendu aux industriels pour substitution a augmenté notablement pour atteindre 846 000 m³.
- Si les 3/4 des prélèvements industriels dans les UG déficitaires du SAGE sont concentrés sur la Presqu'île d'Ambès, ils ne représentent plus désormais qu'une proportion limitée des prélèvements sur ce territoire. Les volumes AEP sont stabilisés à des valeurs toujours inférieures à 4 Mm³/an. Ils devraient diminuer notablement lors de la mise en service du champ captant des Landes du Médoc.

Remarque sur "l'eau industrielle" :

- ✓ Investissement total : 22,3 M€ HT (13,9 M€ HT CUB et 8,4 M€ HT industriels)
- ✓ Subventions cumulées* : 14,7 M€ (Europe, Agence de l'eau, Région, Département).
- ✓ Rapport coût/efficacité : 22 € HT/m³ substitué
- ✓ Rapport coût/efficacité grands projets de substitution AEP : moins de 5 € HT/m³

** non compris la compensation des surcoûts versée par l'Agence*



1



Décret 2018-847 : révision / modification du SAGE

Jusqu'à présent, un Sage en vigueur ne pouvait être que révisé.
Désormais, il pourra également être modifié.

Pour une modification, la CLE ne soumet le projet de Sage qu'à l'avis du comité de bassin, qui est réputé favorable à l'issue d'un délai de quatre mois.

La modification (ou la révision) de tout ou partie du Sage peut intervenir à tout moment.

La CLE délibère sur l'opportunité de réviser le schéma tous les six ans à compter de la date d'approbation du schéma, de sa dernière révision ou de la précédente délibération intervenue en application de la présente obligation. => délibération à prévoir en 2019

6 octobre 2018 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 11 sur 120

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Décret n° 2018-847 du 6 octobre 2018 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et schémas d'aménagement et de gestion des eaux

NOR: MIEL1808407

Publics concernés : collectivités, services déconcentrés, agences et offices de l'eau, Agence française pour la biodiversité.

Objet : modification des règles de participation du public applicables aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

Entrée en vigueur : le jour entre en vigueur au lendemain de sa publication.

Notes : le décret a pour objet de tenir compte des changements résultant des règles de participation du public applicables aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) dans le cadre de l'ordonnance n° 2016-1000 du 1 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certains décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, elle confère sur la détermination du dialogue environnemental ainsi que des changements apportés par la loi relative à la répartition de la

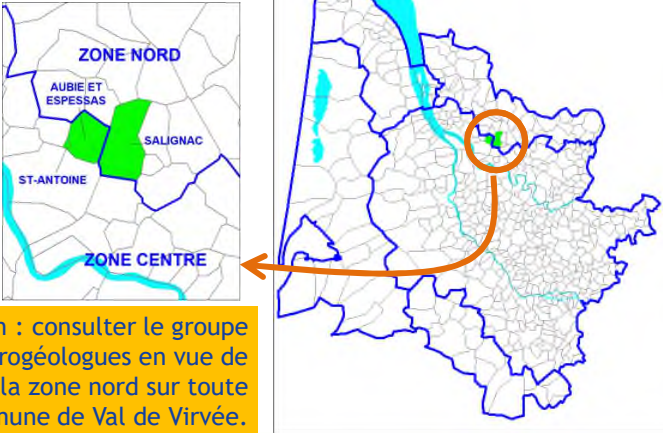
2

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Constat et proposition n° 1 : Fusion de communes et zonage du SAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les communes de Salignac, Aubie-et-Espessas et Saint Antoine n'en font plus qu'une : Val de Virvée.

Le zonage du SAGE doit être modifié en conséquence.



Proposition : consulter le groupe d'experts hydrogéologues en vue de l'extension de la zone nord sur toute la commune de Val de Virvée.

3

3

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Constat et proposition n° 1 : Fusion de communes et zonage du SAGE

Avant 2016



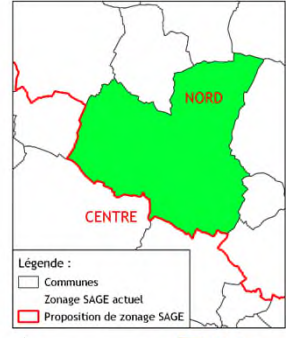
Légende :
 Communes
 Zonage SAGE actuel
 Proposition de zonage SAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2016



Légende :
 Communes
 Zonage SAGE actuel
 Proposition de zonage SAGE

Proposition de modification

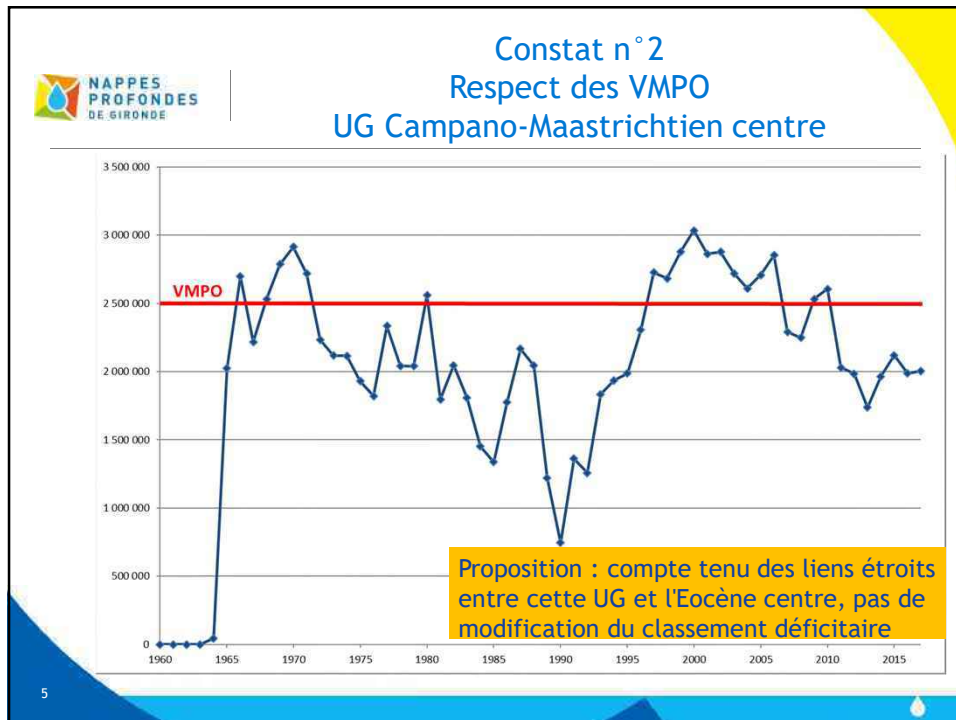


Légende :
 Communes
 Zonage SAGE actuel
 Proposition de zonage SAGE

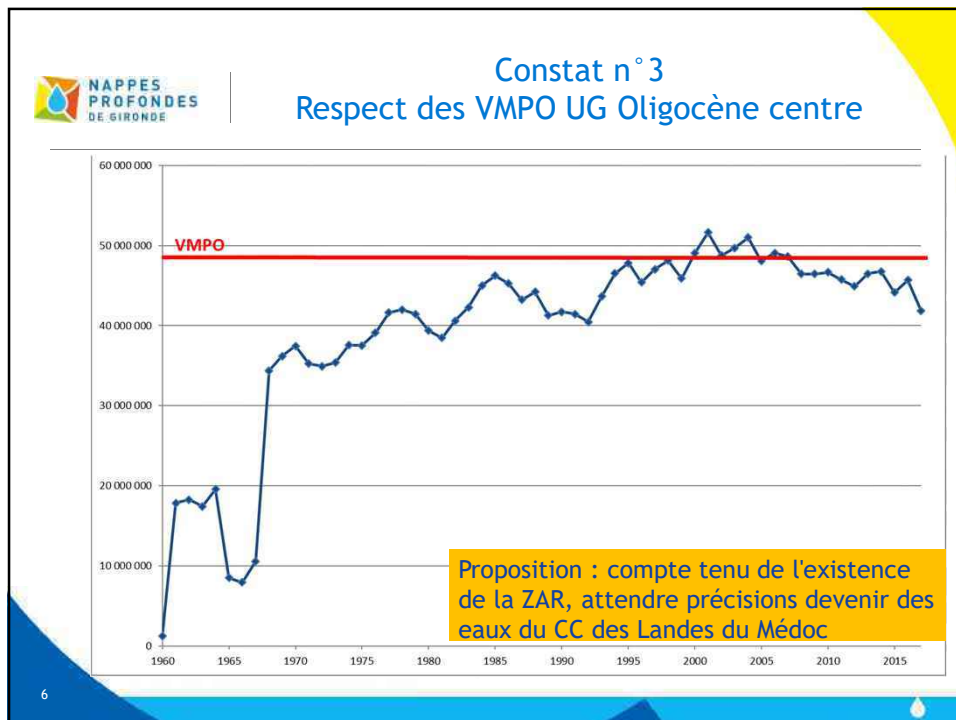
Proposition : étendre la zone nord sur toute la commune de Val de Virvée.

4

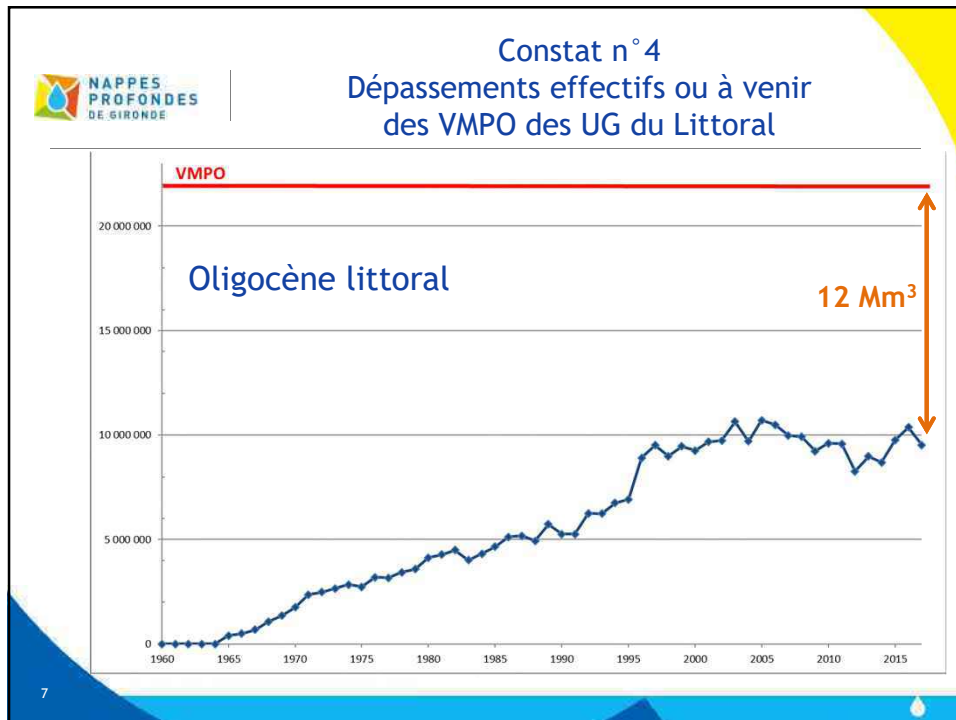
4



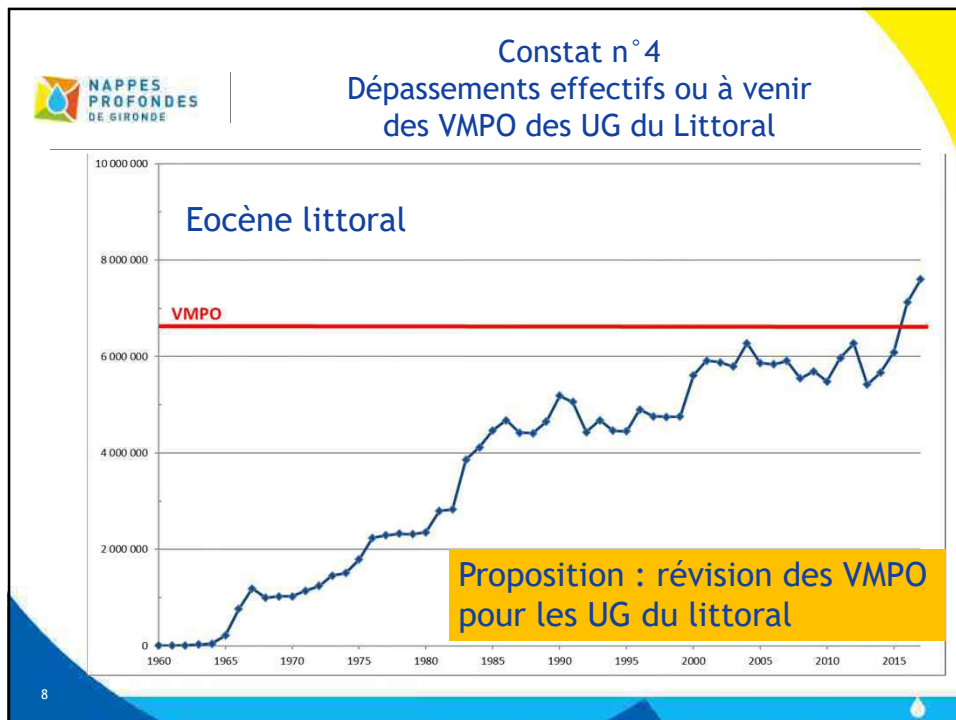
5



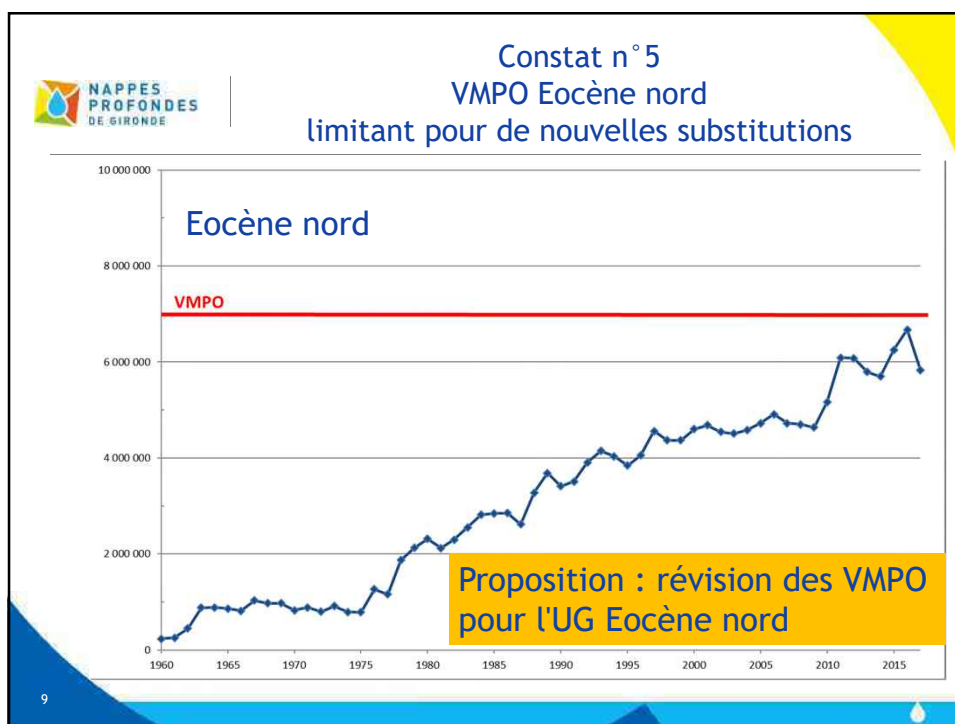
6



7



8



9

Caractère révisable des VMPO
Modalités de fixation

plus important que le plus élevé figurant dans les scénarios. Pour ces unités de gestion qualifiées de "non déficitaire", la valeur du VMPO proposée l'est par défaut.

Dans ces conditions, il convient de considérer que le VMPO est :

- impératif pour les unités de gestion déficitaires ;
- susceptible de faire l'objet d'ajustements pour les unités de gestion à l'équilibre ;
- éminemment révisable pour les unités de gestion non déficitaires.

page 11 du PAGD (tome 2)

Les valeurs des VMPO sont arrêtées après :

- simulation d'un scénario de prélèvement (compte tenu de la dynamique des nappes captives, le scénario doit préciser non seulement les débits prélevés mais aussi, et avec précision, la localisation des prélèvements) ;
- examen des variations de réserve induites ;
- jugement à dire d'expert (groupe d'experts hydrogéologues auprès de la CLE) de l'acceptabilité de ces variations.

10



Organisation

Zonage SAGE :

- examen et proposition par groupe d'experts hydrogéologues
- présentation à la CLE pour décision

Révision VMPO :

- construction scénarios (SMEGREG, BRGM, CD33, services AEP,...)
- tests dans modèle BRGM
- examen résultats par groupe d'experts hydrogéologues
- propositions à la CLE pour décision

Échéances :

- courant 2019 pour zonage
- fin 2019 pour VMPO

Compte rendu de l'exercice de la délégation donnée au SMEGREG

Bureau de la Commission locale de l'eau
Réunion du 18 mars 2019



1



Compte rendu de l'exercice de la délégation donnée au SMEGREG

Article 8 des Règles de fonctionnement de la CLE :

Délégation est donnée au SMEGREG, en tant que secrétariat technique de la CLE et représenté par son Directeur, pour :

- procéder au tri des sollicitations extérieures adressées à la CLE ou à son Président ;
- répondre directement au demandeur dès lors que le projet n'est pas concerné, à l'évidence, par le SAGE Nappes profondes ;
- répondre directement au demandeur dès lors que le projet est concerné par le SAGE mais qu'il n'y a pas de doute ou de réserve quant à la compatibilité du projet avec le SAGE ;
- lorsque la demande émane d'un service de l'Etat en tant qu'instructeur d'un dossier, lui répondre et lui fournir l'analyse du dossier qui sera présentée à la CLE pour sa prise de décision ;
- pour tous les autres dossiers, faire une réponse d'attente indiquant que l'avis de la CLE ou de son bureau sera sollicité lors de sa prochaine réunion.

L'exercice de cette délégation donnera lieu à un compte rendu régulier devant la Commission sachant que les demandes rattachées aux deux derniers items donneront lieu dans tous les cas à une présentation pour avis devant la Commission ou son bureau.

2

2



Compte rendu de l'exercice de la délégation donnée au SMEGREG

date	destinataire	objet	Conclusion
14-janv.-19	DDTM	Avis sur la demande de DUP du forage Bouchon du SIAEPA de Salles-Mios	Compatible
22-janv.-19	Pétitionnaire	Avis de principe sur la création d'un forage oligocène pour l'irrigation à Croignon	Compatible
11-févr.-19	DREAL NA	Avis sur la demande d'autorisation environnementale ISID GAIA à Blanquefort	Ne concerne pas le SAGE
20-févr.-19	DDTM	Avis sur le dossier d'autorisation temporaire de rabattement de nappe logements collectifs à Bruges	Incomplet
18-févr.-19	DDTM	Contribution sur le dossier d'AE INNO Campus à Bordeaux	Ne concerne pas le SAGE
12-mars-19	DDTM	Avis sur le dossier d'autorisation de recherches d'un gîte géothermique basse température à Talence et Pessac	Compatible
11-mars-19	DDTM	Contribution concernant la demande d'autorisation environnementale du forage F2 de Saumos - Le Temple	Contribution SMEGREG
07-mars-19	DDTM	Avis sur la demande AE concernant la ZAC des Quais de Floirac à Floirac	Ne concerne pas le SAGE

Au 18 mars 2019, 7 réponses à des sollicitations pour des projets :

- ne concernant pas le SAGE dans 3 cas
- compatibles avec le SAGE dans 3 cas
- incomplets ou doute sur compatibilité dans 1 cas
- contribution du SMEGREG préalable à la saisine de la CLE dans 1 cas

Avis sur le projet de SAGE Garonne

Bureau de la Commission locale de l'eau
Réunion du 18 mars 2019

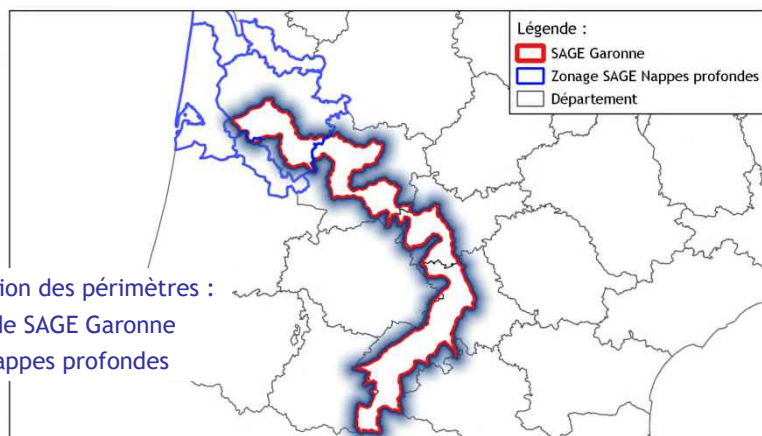


1



Avis sur le projet de SAGE Garonne

La CLE du SAGE Garonne a décidé, le 16 octobre 2018, d'engager les consultations administratives sur le projet de SAGE Vallée de la Garonne.

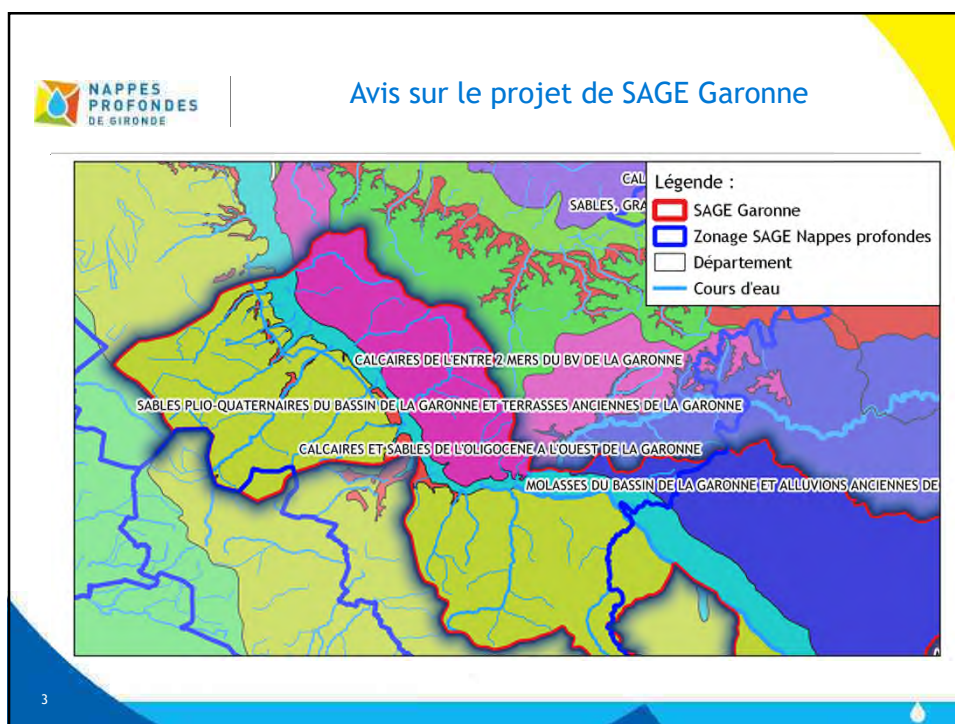


Superposition des périmètres :

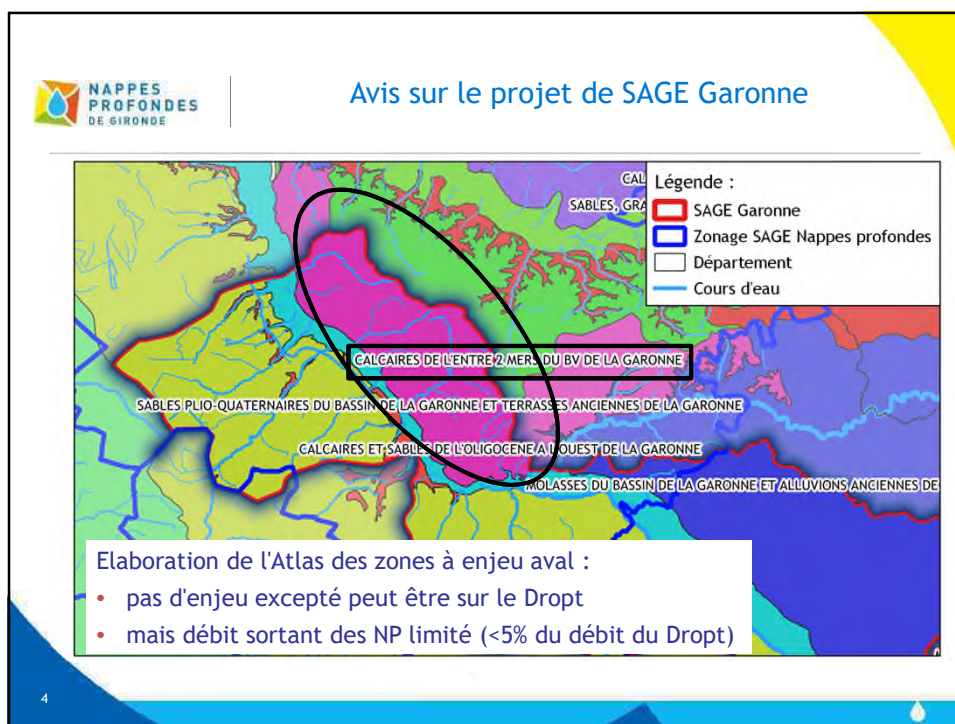
- projet de SAGE Garonne
- SAGE Nappes profondes

2

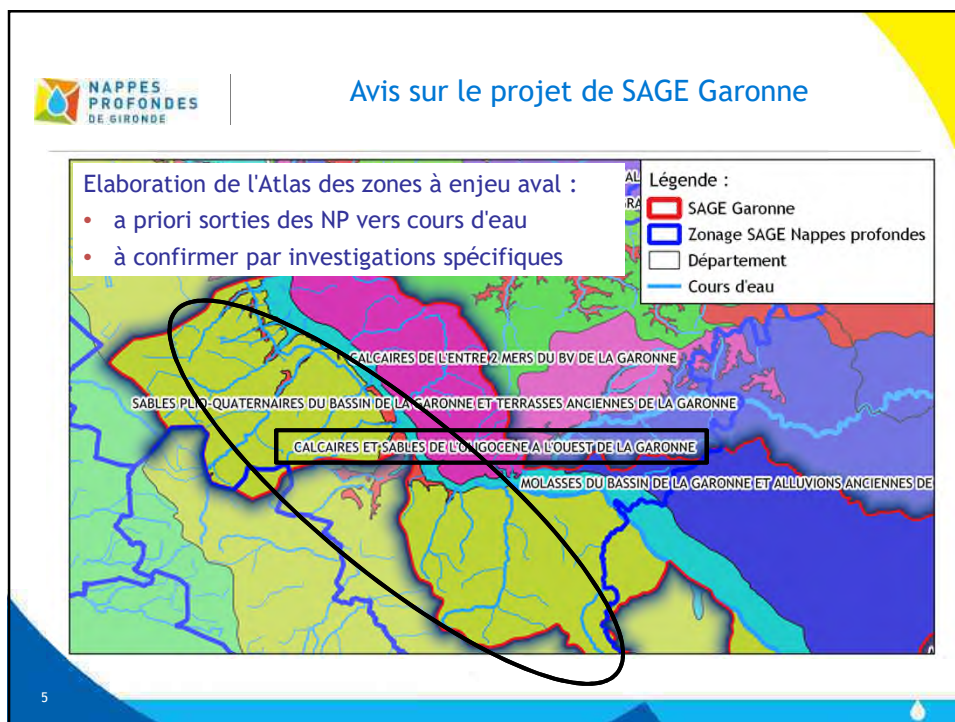
2



3



4



5

NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Avis sur le projet de SAGE Garonne

L'examen du projet de SAGE n'appelle pas de remarque pour ce qui concerne la gestion des Nappes profondes de Gironde.

Les périmètres de ces deux SAGE sont en effet distincts.

L'Atlas des zones à enjeux aval prévu par le SAGE Nappes profondes encadrerait les éventuelles situations où le bon état des eaux superficielles nécessiterait des règles particulières et locales de gestion des nappes profondes.

A ce jour, les travaux en cours d'élaboration de l'atlas n'ont pas mis en évidence d'enjeu nécessitant de telles règles.

Par ailleurs, les dispositions et règles du projet de SAGE vallée de la Garonne apparaissent compatible et complémentaires avec celles du SAGE Nappes profondes de Gironde.

Dans ces conditions, il est proposé à la CLE du SAGE Nappes profondes :

- de juger le projet de SAGE Vallée de la Garonne compatible avec le SAGE Nappes profondes de Gironde,
- d'émettre un avis favorable sur ce projet de SAGE.

6

6



Avis sur la demande d'exploitation du forage F2 pour le SIAEP de Saumos - Le Temple

Pétitionnaire : SIAEP de Saumos - Le Temple

Projet : exploitation du forage F2 à Saumos

Demande : avis sollicité par la DDTM le 13 mars 2019

Pièces examinées : Demande d'autorisation
environnementale

Unité de gestion : Oligocène/Eocène littoral
non déficitaire



Contexte :

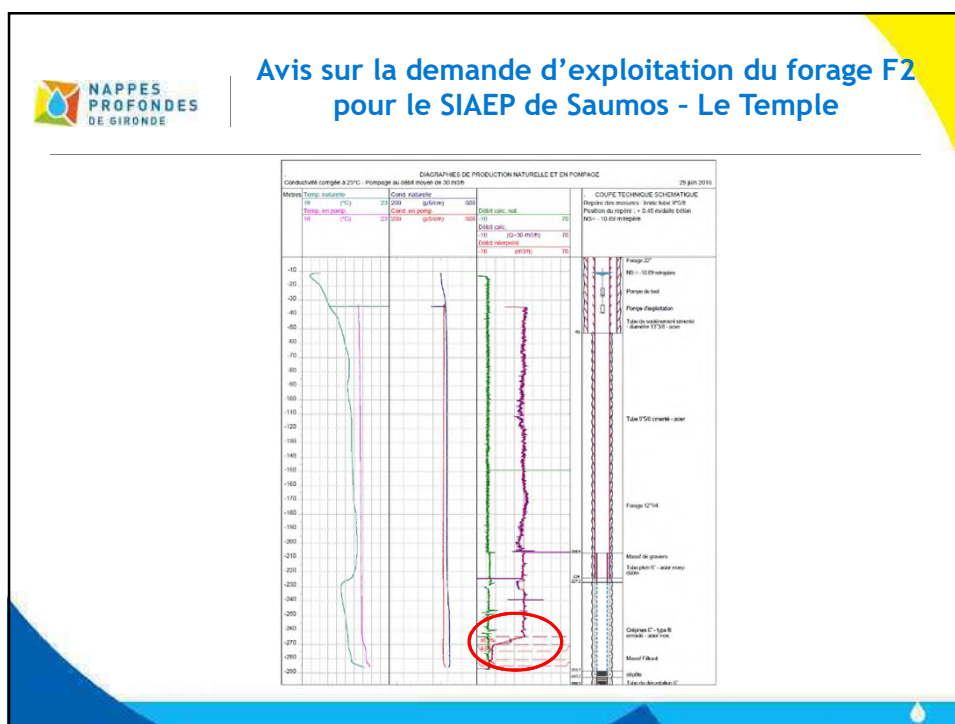
- Régularisation code de la Santé Publique du forage oligocène AEP
- Le forage au Miocène sur la même parcelle est non exploité
- Contribution du SMEGREG du 13 mars 2019 jugeant la présence d'un doute sur l'unité de gestion captée (Oligocène/Eocène)

1

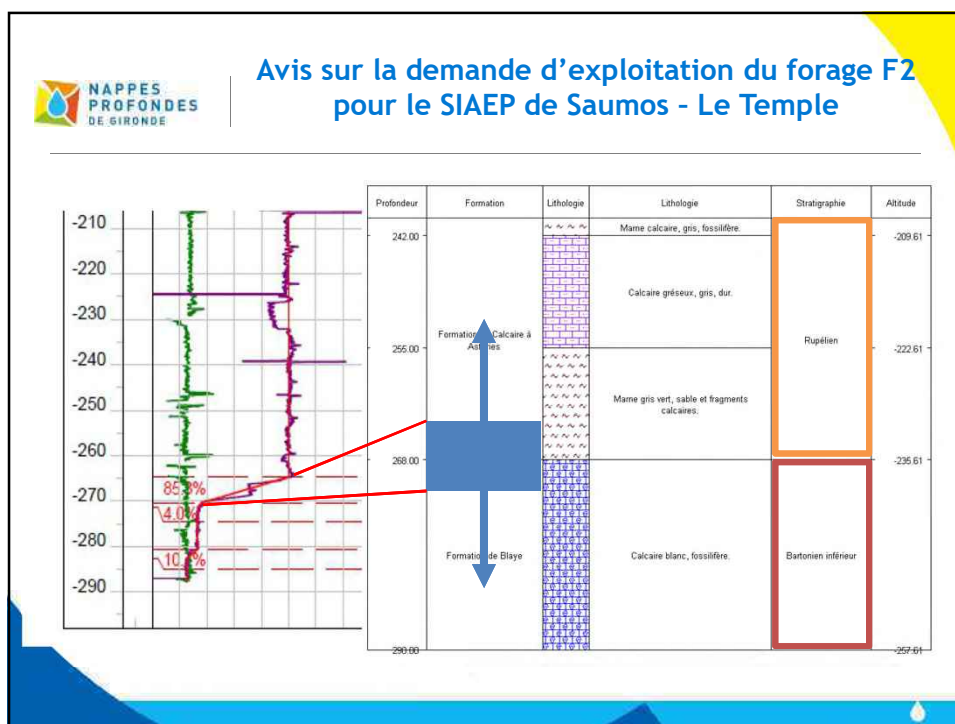


Avis sur la demande d'exploitation du forage F2 pour le SIAEP de Saumos - Le Temple

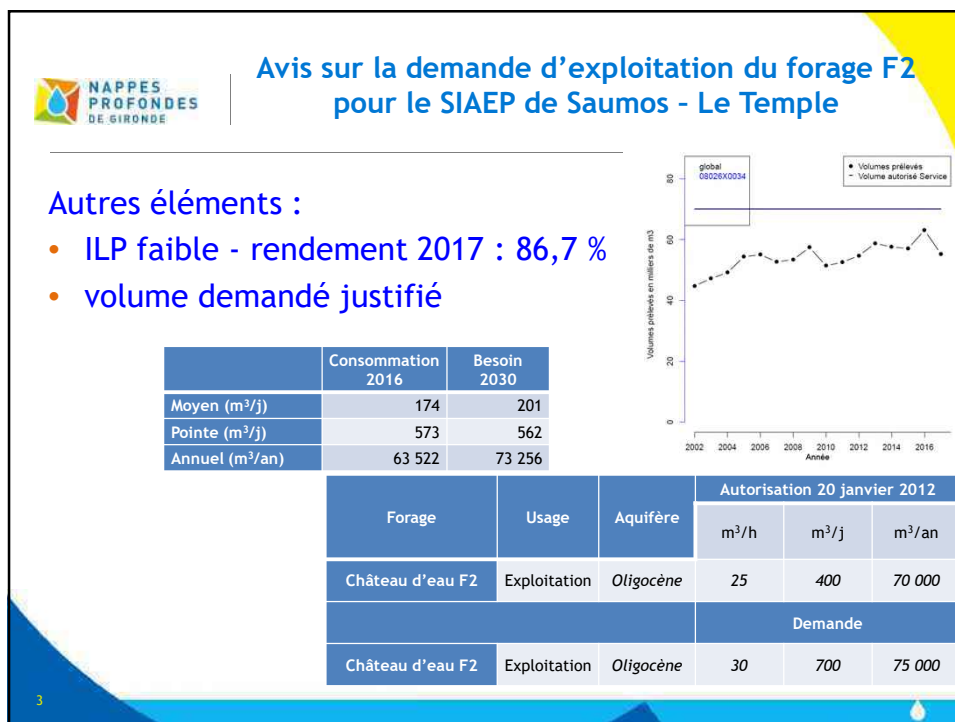
Profondeur	Formation	Lithologie	Lithologie	Stratigraphie	Altitude
130			Sables, limons, argiles		31.20
140			Sables, limons, argiles		30.20
150			Sables, limons, argiles		29.20
160			Sables, limons, argiles		28.20
170			Sables, limons, argiles		27.20
180			Sables, limons, argiles		26.20
190			Sables, limons, argiles		25.20
200			Sables, limons, argiles		24.20
210			Sables, limons, argiles		23.20
220			Sables, limons, argiles		22.20
230			Sables, limons, argiles		21.20
240			Sables, limons, argiles		20.20
250			Sables, limons, argiles		19.20
260			Sables, limons, argiles		18.20
270			Sables, limons, argiles		17.20
280			Sables, limons, argiles		16.20
290			Sables, limons, argiles		15.20
300			Sables, limons, argiles		14.20
310			Sables, limons, argiles		13.20
320			Sables, limons, argiles		12.20
330			Sables, limons, argiles		11.20
340			Sables, limons, argiles		10.20
350			Sables, limons, argiles		9.20
360			Sables, limons, argiles		8.20
370			Sables, limons, argiles		7.20
380			Sables, limons, argiles		6.20
390			Sables, limons, argiles		5.20
400			Sables, limons, argiles		4.20
410			Sables, limons, argiles		3.20
420			Sables, limons, argiles		2.20
430			Sables, limons, argiles		1.20
440			Sables, limons, argiles		0.20
450			Sables, limons, argiles		-0.20
460			Sables, limons, argiles		-1.20
470			Sables, limons, argiles		-2.20
480			Sables, limons, argiles		-3.20
490			Sables, limons, argiles		-4.20
500			Sables, limons, argiles		-5.20
510			Sables, limons, argiles		-6.20
520			Sables, limons, argiles		-7.20
530			Sables, limons, argiles		-8.20
540			Sables, limons, argiles		-9.20
550			Sables, limons, argiles		-10.20
560			Sables, limons, argiles		-11.20
570			Sables, limons, argiles		-12.20
580			Sables, limons, argiles		-13.20
590			Sables, limons, argiles		-14.20
600			Sables, limons, argiles		-15.20
610			Sables, limons, argiles		-16.20
620			Sables, limons, argiles		-17.20
630			Sables, limons, argiles		-18.20
640			Sables, limons, argiles		-19.20
650			Sables, limons, argiles		-20.20
660			Sables, limons, argiles		-21.20
670			Sables, limons, argiles		-22.20
680			Sables, limons, argiles		-23.20
690			Sables, limons, argiles		-24.20
700			Sables, limons, argiles		-25.20
710			Sables, limons, argiles		-26.20
720			Sables, limons, argiles		-27.20
730			Sables, limons, argiles		-28.20
740			Sables, limons, argiles		-29.20
750			Sables, limons, argiles		-30.20
760			Sables, limons, argiles		-31.20
770			Sables, limons, argiles		-32.20
780			Sables, limons, argiles		-33.20
790			Sables, limons, argiles		-34.20
800			Sables, limons, argiles		-35.20
810			Sables, limons, argiles		-36.20
820			Sables, limons, argiles		-37.20
830			Sables, limons, argiles		-38.20
840			Sables, limons, argiles		-39.20
850			Sables, limons, argiles		-40.20
860			Sables, limons, argiles		-41.20
870			Sables, limons, argiles		-42.20
880			Sables, limons, argiles		-43.20
890			Sables, limons, argiles		-44.20
900			Sables, limons, argiles		-45.20
910			Sables, limons, argiles		-46.20
920			Sables, limons, argiles		-47.20
930			Sables, limons, argiles		-48.20
940			Sables, limons, argiles		-49.20
950			Sables, limons, argiles		-50.20
960			Sables, limons, argiles		-51.20
970			Sables, limons, argiles		-52.20
980			Sables, limons, argiles		-53.20
990			Sables, limons, argiles		-54.20
1000			Sables, limons, argiles		-55.20
1010			Sables, limons, argiles		-56.20
1020			Sables, limons, argiles		-57.20
1030			Sables, limons, argiles		-58.20
1040			Sables, limons, argiles		-59.20
1050			Sables, limons, argiles		-60.20
1060			Sables, limons, argiles		-61.20
1070			Sables, limons, argiles		-62.20
1080			Sables, limons, argiles		-63.20
1090			Sables, limons, argiles		-64.20
1100			Sables, limons, argiles		-65.20
1110			Sables, limons, argiles		-66.20
1120			Sables, limons, argiles		-67.20
1130			Sables, limons, argiles		-68.20
1140			Sables, limons, argiles		-69.20
1150			Sables, limons, argiles		-70.20
1160			Sables, limons, argiles		-71.20
1170			Sables, limons, argiles		-72.20
1180			Sables, limons, argiles		-73.20
1190			Sables, limons, argiles		-74.20
1200			Sables, limons, argiles		-75.20
1210			Sables, limons, argiles		-76.20
1220			Sables, limons, argiles		-77.20
1230			Sables, limons, argiles		-78.20
1240			Sables, limons, argiles		-79.20
1250			Sables, limons, argiles		-80.20
1260			Sables, limons, argiles		-81.20
1270			Sables, limons, argiles		-82.20
1280			Sables, limons, argiles		-83.20
1290			Sables, limons, argiles		-84.20
1300			Sables, limons, argiles		-85.20
1310			Sables, limons, argiles		-86.20
1320			Sables, limons, argiles		-87.20
1330			Sables, limons, argiles		-88.20
1340			Sables, limons, argiles		-89.20
1350			Sables, limons, argiles		-90.20
1360			Sables, limons, argiles		-91.20
1370			Sables, limons, argiles		-92.20
1380			Sables, limons, argiles		-93.20
1390			Sables, limons, argiles		-94.20
1400			Sables, limons, argiles		-95.20
1410			Sables, limons, argiles		-96.20
1420			Sables, limons, argiles		-97.20
1430			Sables, limons, argiles		-98.20
1440			Sables, limons, argiles		-99.20
1450			Sables, limons, argiles		-100.20
1460			Sables, limons, argiles		-101.20
1470			Sables, limons, argiles		-102.20
1480			Sables, limons, argiles		-103.20
1490			Sables, limons, argiles		-104.20
1500			Sables, limons, argiles		-105.20
1510			Sables, limons, argiles		-106.20
1520			Sables, limons, argiles		-107.20
1530			Sables, limons, argiles		-108.20
1540			Sables, limons, argiles		-109.20
1550			Sables, limons, argiles		-110.20
1560			Sables, limons, argiles		-111.20
1570			Sables, limons, argiles		-112.20
1580			Sables, limons, argiles		-113.20
1590			Sables, limons, argiles		-114.20
1600			Sables, limons, argiles		-115.20
1610			Sables, limons, argiles		-116.20
1620			Sables, limons, argiles		-117.20
1630			Sables, limons, argiles		-118.20
1640			Sables, limons, argiles		-119.20
1650			Sables, limons, argiles		-120.20
1660			Sables, limons, argiles		-121.20
1670			Sables, limons, argiles		-122.20
1680			Sables, limons, argiles		-123.20
1690			Sables, limons, argiles		-124.20
1700			Sables, limons, argiles		-125.20
1710			Sables, limons, argiles		-126.20
1720			Sables, limons, argiles		-127.20
1730			Sables, limons, argiles		-128.20
1740			Sables, limons, argiles		-129.20
1750			Sables, limons, argiles		-130.20
1760			Sables, limons, argiles		-131.20
1770			Sables, limons, argiles		-132.20
1780			Sables, limons, argiles		-133.20
1790			Sables, limons, argiles		-134.20
1800			Sables, limons, argiles		-135.20
1810			Sables, limons, argiles		-136.20
1820			Sables, limons, argiles		-137.20
1830			Sables, limons, argiles		-138.20
1840			Sables, limons, argiles		-139.20
1850			Sables, limons, argiles		-140.20
1860			Sables, limons, argiles		-141.20
1870			Sables, limons, argiles		-142.20
1880			Sables, limons, argiles		-143.20
1890			Sables, limons, argiles		-144.20
1900			Sables, limons, argiles		-145.20
1910			Sables, limons, argiles		-146.20
1920			Sables, limons, argiles		-147.20
1930			Sables, limons, argiles		-148.20
1940			Sables, limons, argiles		-149.20
1950			Sables, limons, argiles		-150.20
1960			Sables, limons, argiles		-151.20
1970			Sables, limons, argiles		-152.20
1980			Sables, limons, argiles		-153.20
1990			Sables, limons, argiles		-154.20
2000			Sables, limons, argiles		-155.20
2010			Sables, limons, argiles		-156.20
2020			Sables, limons, argiles		-157.20
2030			Sables, limons, argiles		-158.20
2040			Sables, limons, argiles		-159.20
2050			Sables, limons, argiles		-160.20
2060			Sables, limons, argiles		-161.20
2070			Sables, limons, argiles		-162.20
2080			Sables, limons, argiles		-163.20
2090			Sables, limons, argiles		-164.20
2100			Sables, limons, argiles		-165.20
2110			Sables, limons, argiles		-166.20
2120			Sables, limons, argiles		-167.20
2130			Sables, limons, argiles		-168.20
2140			Sables, limons, argiles		-169.20
2150			Sables, limons, argiles		-170.20
2160			Sables, limons, argiles		-171.20
2170			Sables, limons, argiles		-172.20
2180			Sables, limons, argiles		-173.20
2190			Sables, limons, argiles		-174.20
2200			Sables, limons, argiles		-175.20
2210			Sables, limons, argiles		-176.20
2220			Sables, limons, argiles		-177.20
2230			Sables, limons, argiles		-178.20
2240			Sables, limons, argiles		-179.20
2250			Sables, limons, argiles		-180.20
2260			Sables, limons, argiles		-181.20
2270			Sables, limons, argiles		-182.20
2280			Sables, limons, argiles		-183.20
2290			Sables, limons, argiles		-184.20
2300			Sables, limons, argiles		-185.20
2310			Sables, limons, argiles		-186.20
2320			Sables, limons, argiles		-187.20
2330			Sables, limons, argiles		-188.20
2340			Sables, limons, argiles		-189.20
2350			Sables, limons, argiles		-190.20
2360			Sables, limons, argiles		-191.20
2370			Sables, limons, argiles		-192.20
2380			Sables, limons, argiles		-193.20
2390			Sables, limons, argiles		-194.20
2400			Sables, limons, argiles		-195.20
2410			Sables, limons, argiles		-196.20
2420			Sables, limons, argiles		-197.20
2430			Sables, limons, argiles		-198.20
2440			Sables, limons, argiles		-199.20
2450			Sables, limons, argiles		-200.20
2460			Sables, limons, argiles		-201.20
2470			Sables, limons, argiles		-202.20
2480			Sables, limons, argiles		-203.20
2490			Sables, limons, argiles		-204.20
2500			Sables, limons, argiles		-205.20
2510			Sables, limons, argiles		-206.20
2520			Sables, limons, argiles		-207.20
2530			Sables, limons, argiles		-208.20
2540			Sables, limons, argiles		-209.20
2550			Sables, limons, argiles		-210.20
2560			Sables, limons, argiles		-211.20
2570			Sables, limons, argiles		-212.20
2580			Sables, limons, argiles		-213.20
2590			Sables, limons, argiles		-214.20
2600			Sables, limons, argiles		-215.20
2610			Sables, limons, argiles		-216.20
2620			Sables, limons, argiles		-217.20
2630			Sables, limons, argiles		-218.20
2640			Sables, limons, argiles		-219.20
2650			Sables, limons, argiles		-220.20
2660			Sables, limons, argiles		-221.20
2670			Sables, limons, argiles		-222.20
2680			Sables, limons, argiles		-223.20
2690			Sables, limons, argiles		-224.20
2700			Sables, limons, argiles		-225.20
2710			Sables, limons, argiles		-226.20
2720			Sables, limons, argiles		-227.20
2730			Sables, limons, argiles		-228.20
2740			Sables, limons, argiles		-229.20



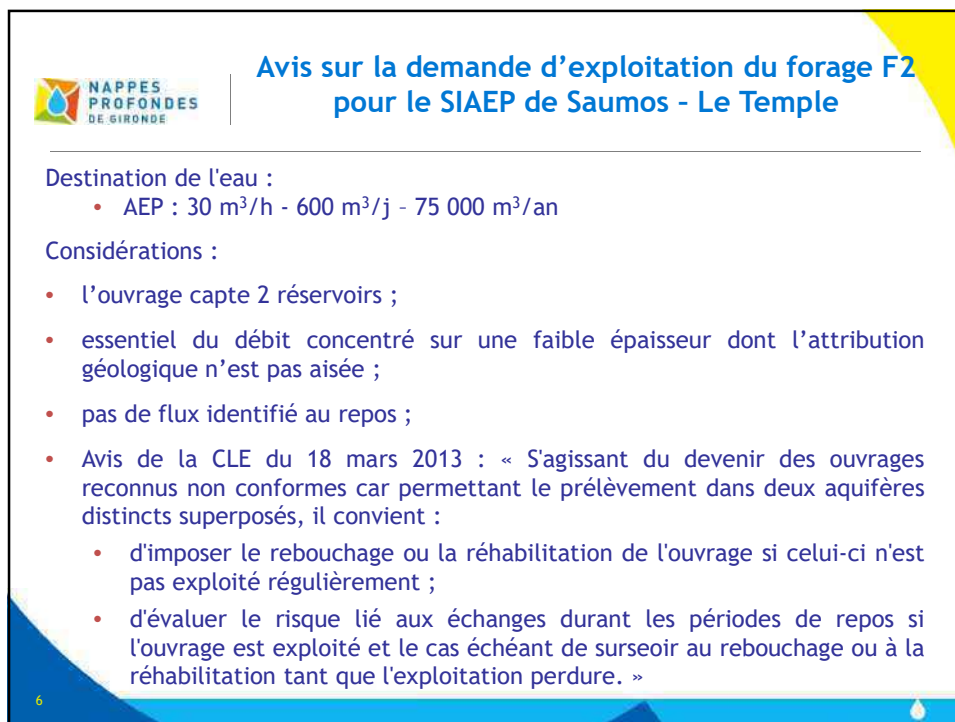
3



4



5



6



Avis sur la demande d'exploitation du forage F2 pour le SIAEP de Saumos - Le Temple

Proposition d'avis :

Considérant :

- l'usage de l'eau, à savoir l'AEP ;
- les performances du service ;
- les unités de gestion potentiellement concernées, à savoir l'Oligocène littoral et l'Eocène littoral non déficitaires ;
- le doute quant à l'aquifère capté et quant au fait que le forage capte deux réservoirs ;
- l'absence d'échange entre réservoirs lors de la diagraphie de flux au repos ;
- l'avis de la CLE du 18 mars 2013 relatif à la gestion des forages non conformes pour défaut d'isolation des réservoirs ;
- le fait que l'ouvrage fasse l'objet d'une exploitation continue ;

7



Avis sur la demande d'exploitation du forage F2 pour le SIAEP de Saumos - Le Temple

Proposition d'avis :

...

et sous réserve que :

- l'attribution stratigraphique du forage et le ou les aquifères captés soient précisés conformément aux exigences de la disposition 50 du SAGE (proposition de rattachement par le pétitionnaire, validation par l'Etat avec appui si besoin du BRGM) ;
- dans le cas où deux réservoirs distincts sont effectivement captés, l'ouvrage fasse l'objet d'une exploitation continue et soit l'objet d'une réhabilitation ou d'un rebouchage dans les règles de l'art en cas d'arrêt de son exploitation ou en cas d'exploitation discontinue ;
- le forage Miocène soit rebouché dans les règles de l'art ou fasse l'objet des diagnostics décennaux exigés par la réglementation ;

la CLE juge la régularisation de l'ouvrage compatible avec le SAGE.

8

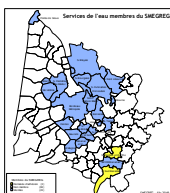


La Lettre des nappes profondes N° 6



Editorial
Céline TRAMONTIN : Présidente du SYMCRAU
Syndicat Mixte de Gestion de la nappe phréatique de la Crau

Deux nouveaux membres au SMEGREG et de nouvelles candidatures



Le SMEGREG compte à ce jour 23 membres et deux candidatures nouvelles se sont récemment exprimées. Ce sont ainsi plus des deux tiers des volumes prélevés pour l'eau potable en Gironde qui contribuent à la gestion équilibrée et durable des nappes profondes de Gironde.

1

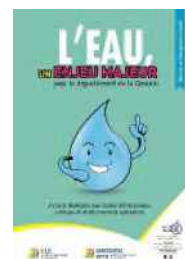
1



La Lettre des nappes profondes N° 6

Les économies d'eau au programme des écoles

En application du SAGE, la sensibilisation aux économies d'eau commence dès le plus jeune âge en Gironde grâce au dispositif "l'Eau, Un Enjeu Majeur", fruit d'un partenariat avec l'Éducation Nationale. Ce dispositif, très apprécié par les enseignants pour sa souplesse et sa simplicité, permet de sensibiliser chaque année jusqu'à 3 000 élèves girondins.



Diffusion de la plaquette Economies d'eau pour les hôtels

Dans le secteur hôtelier, le poste consommation d'eau est important. Mais les mentalités évoluent et de plus en plus de directeurs d'établissements ont pris conscience des efforts nécessaires à mener en termes de consommation d'eau...

2

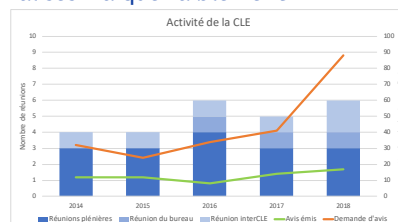
2



La Lettre des nappes profondes N° 6

5 ans depuis la révision du SAGE : l'activité de la CLE en régime de croisière ?

Depuis la révision du SAGE en 2013, l'activité de la CLE est marquée par moins de réunions (plénière, bureau ou interCLE). Alors que le nombre de sollicitations de la CLE a plus que doublé, le nombre d'avis formalisés n'a que faiblement augmenté...



Actualité du projet de champ captant des Landes du Médoc

Infrastructure indispensable pour atteindre les objectifs du SAGE, le projet de champ captant des Landes du Médoc entre en phase opérationnelle. Plusieurs décisions prises au cours des derniers mois par différentes instances le confirment.

3

3



La Lettre des nappes profondes N° 6



3 questions à Alain DUPUY
Professeur d'hydrogéologie - Directeur de l'ENSEGID-Bordeaux INP
sur la notion de "Bon état" pour les eaux souterraines

Tableau de bord du SAGE

Des CLE(s) et des SAGE(s)

Si la juxtaposition de SAGE(s) est fréquente sur le territoire national, leur superposition est une exception girondine. On trouve en effet en Gironde des SAGE ayant des territoires communs, mais des périmètres distincts, ou presque. Il en résulte une organisation particulière des échanges interCLE et interSAGE.



L'eau potable au Brésil

La présence au SMEGREG d'une ingénieure stagiaire d'origine brésilienne est l'occasion de faire un focus sur les ressources en eau du 5^e plus grand pays du monde en surface et par le nombre d'habitants. Un éclairage de Fernanda Calavanti...

4

4



**NAPPES
PROFONDES
DE GIRONDE**

La Lettre des nappes profondes N° 6

Données chiffrées... sur les économies d’e:



2019, année d'anniversaires



ahsp
hydrogéologues
des services publics



**SMEGREG
EPTB**
NAPPES PROFONDES
DE GIRONDE



Bordeaux INP
ENSEGID

Pas moins de 3 anniversaires en lien avec les eaux souterraines à fêter en 2019 : les 20 ans du SMEGREG - EPTB des Nappes profondes de Gironde, les 30 ans de l’AHSP (Association des hydrogéologues des services publics) et les 50 ans de la Maîtrise des sciences de la terre de l’Université de Bordeaux 3 (aujourd’hui l’ENSEGID)...

Les espaces info économies d’eau en 2018

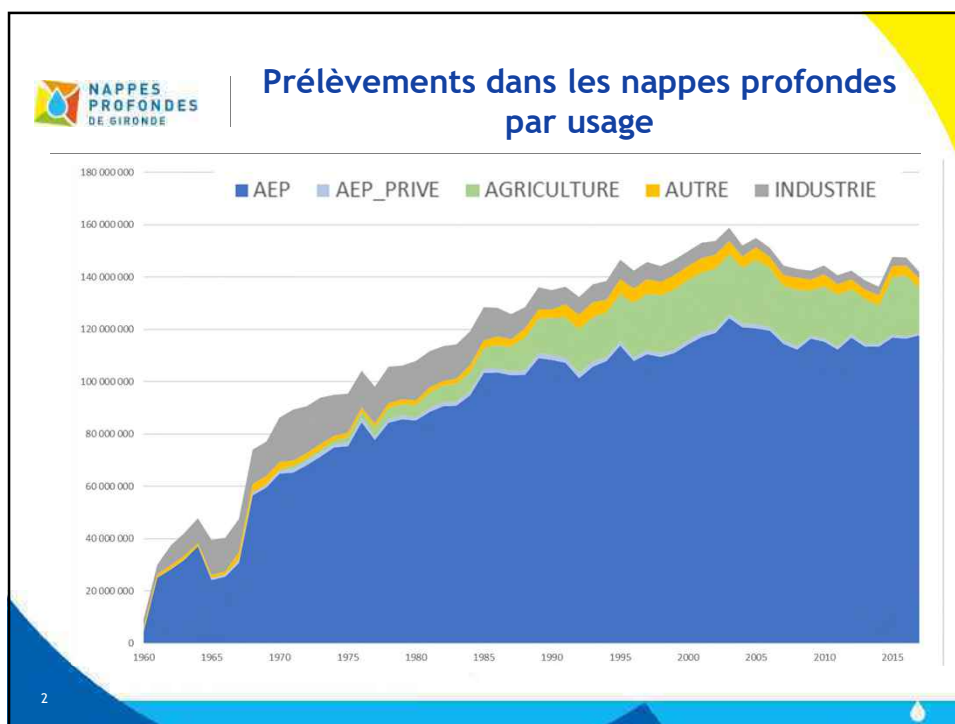
5


Evolution des prélèvements - Etat des UG Point à fin 2017 (données CD33-BRGM)

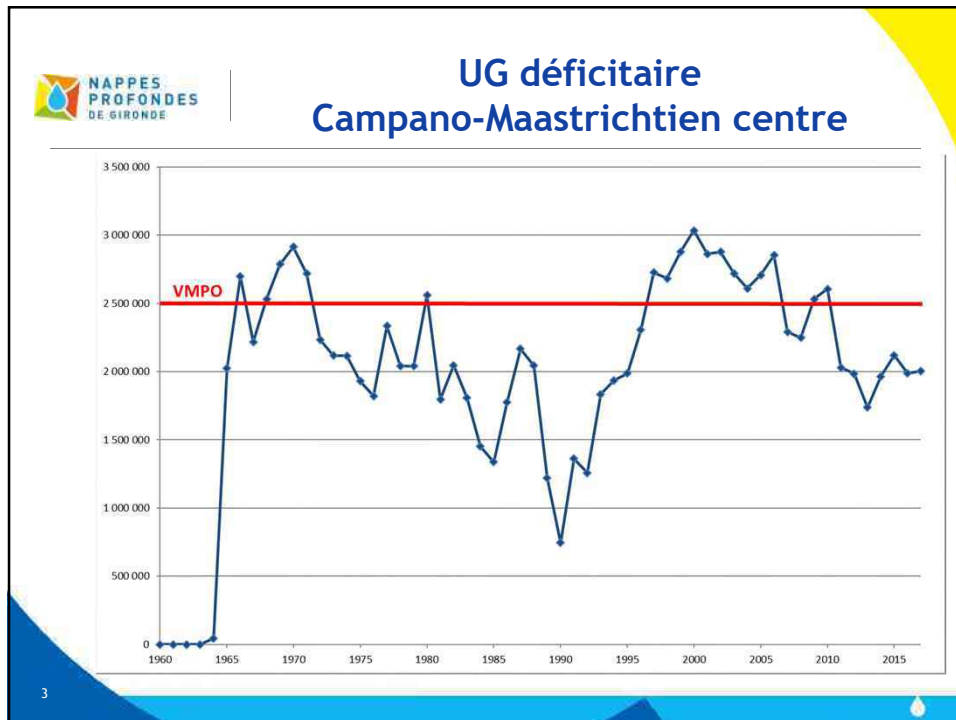
Bureau de la Commission locale de l'eau
Réunion du 18 mars 2019



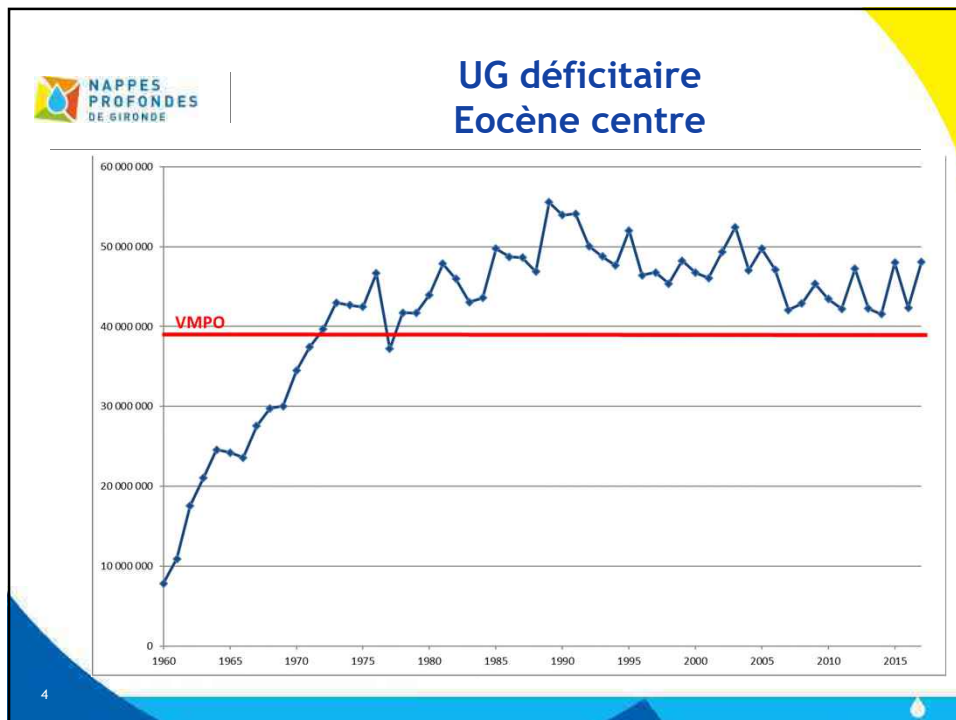
1



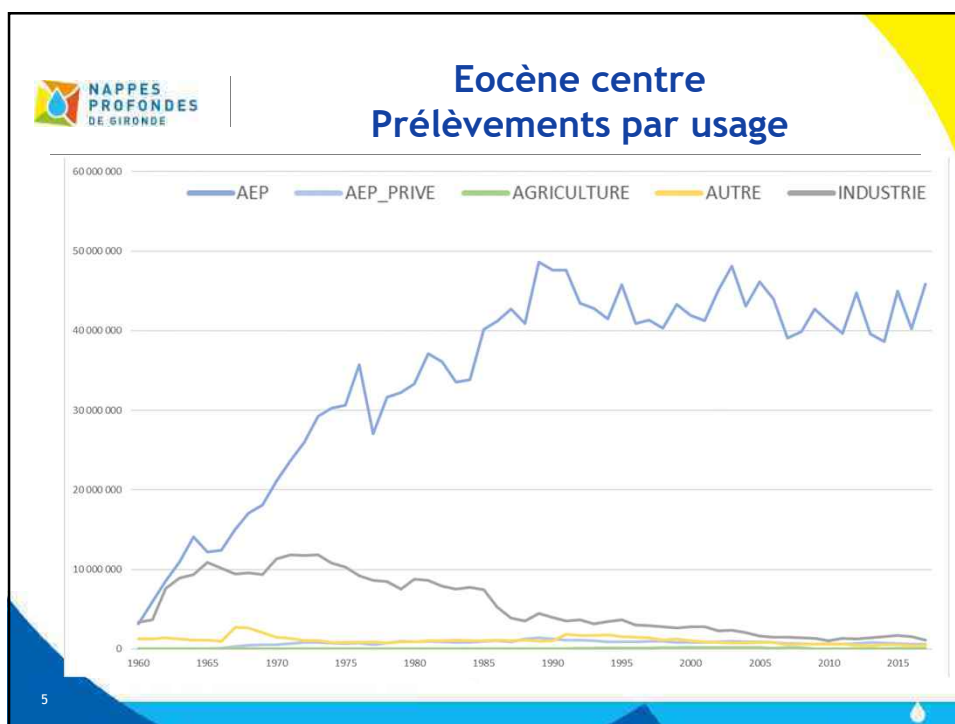
2



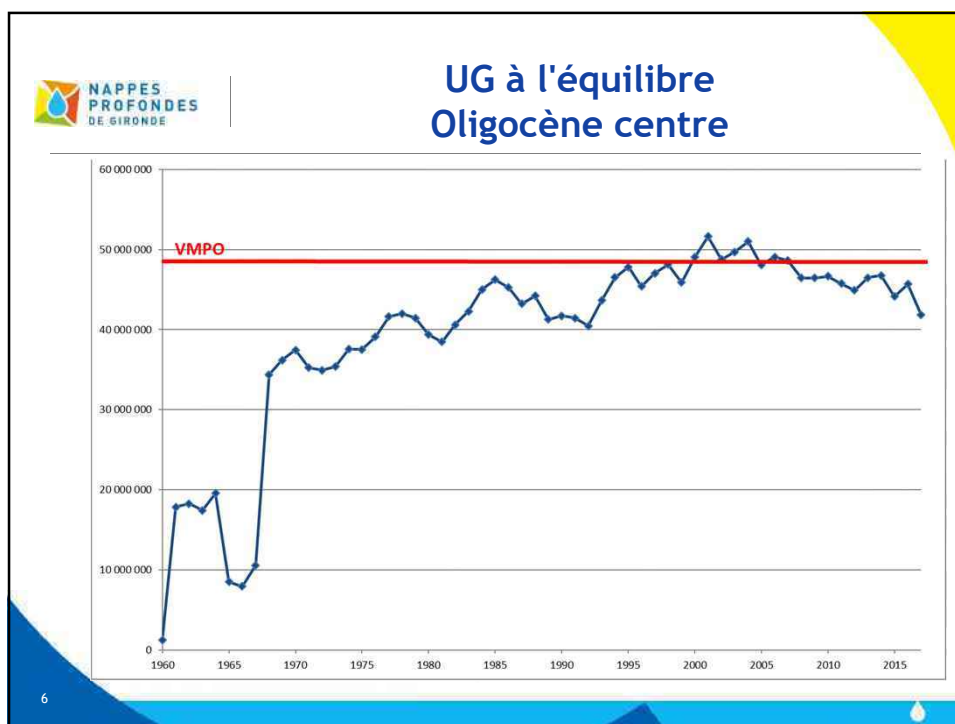
3



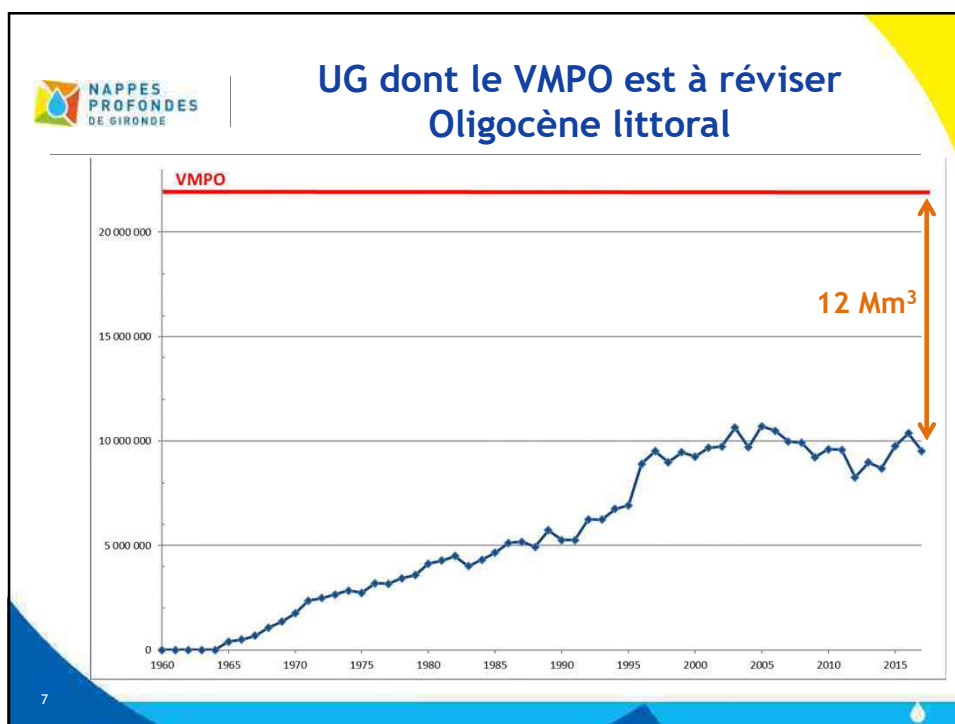
4



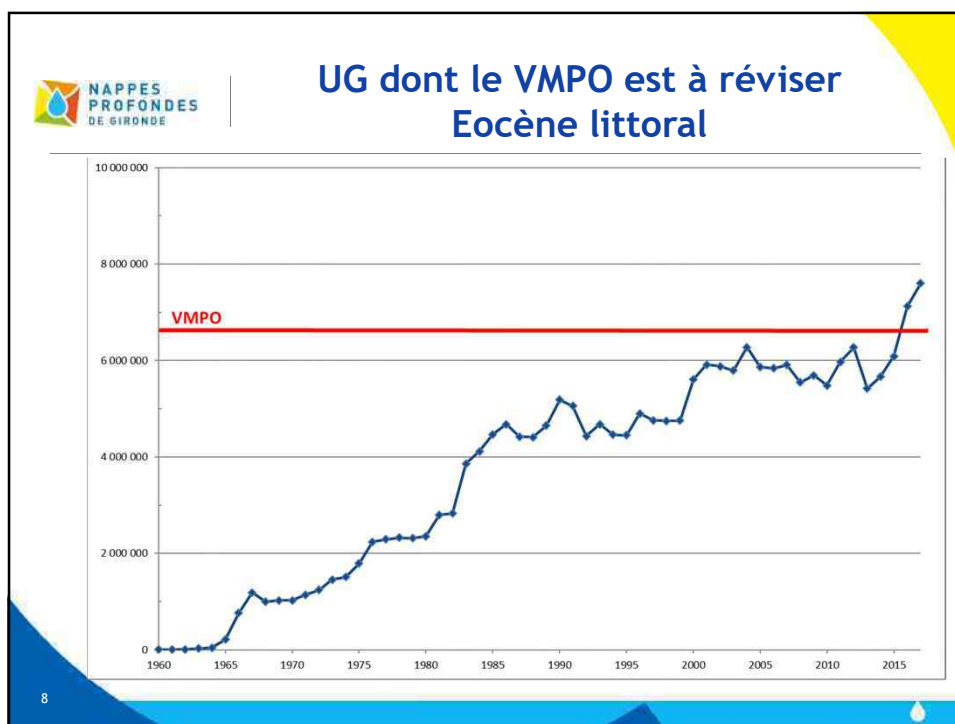
5



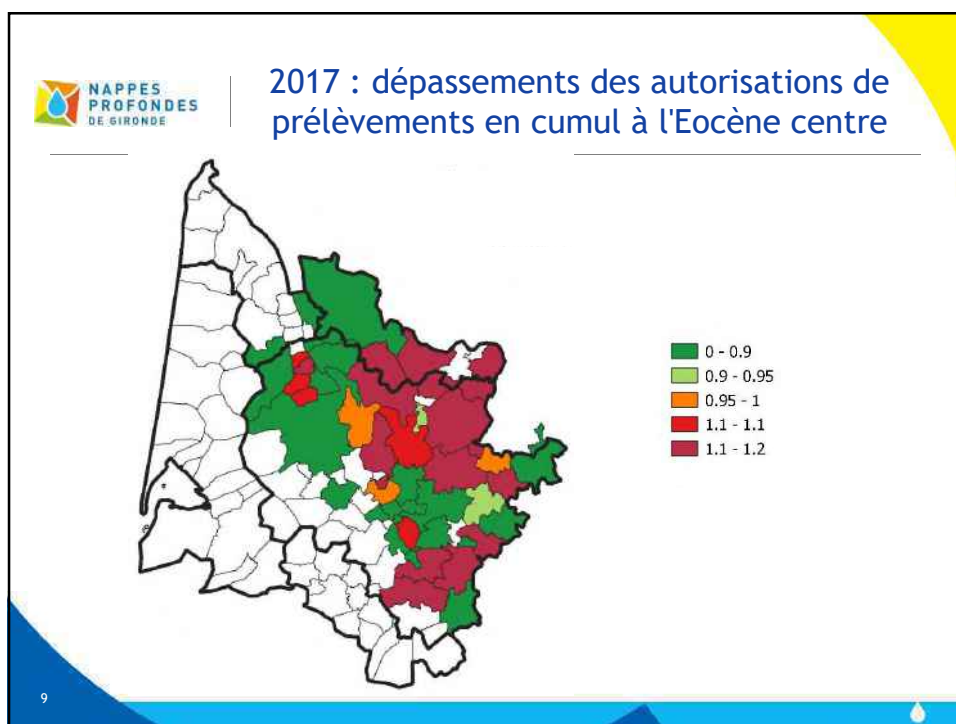
6



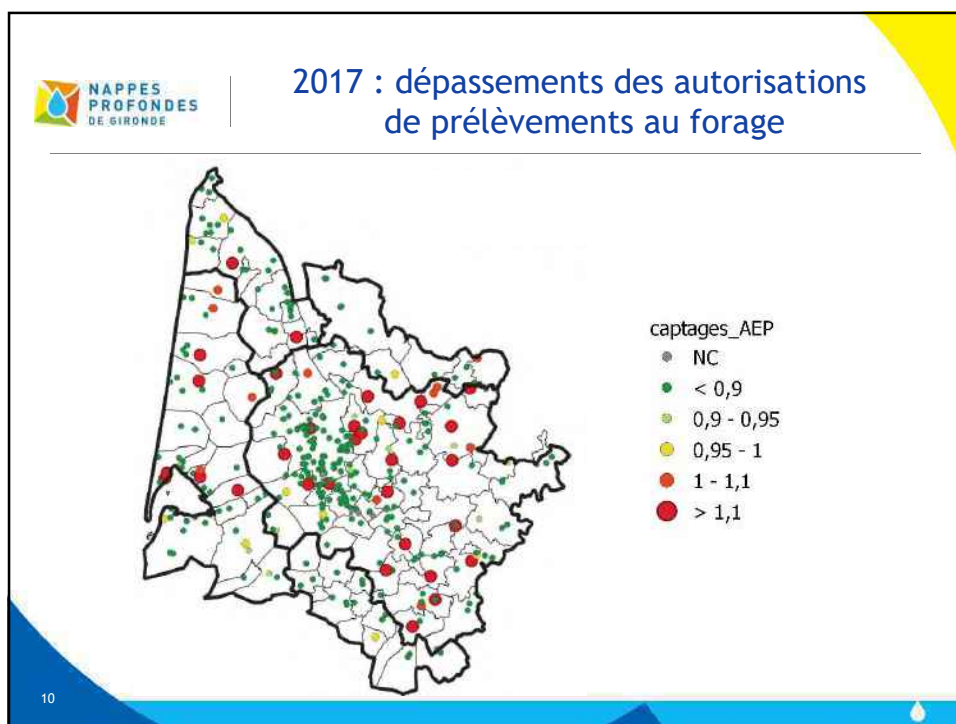
7



8



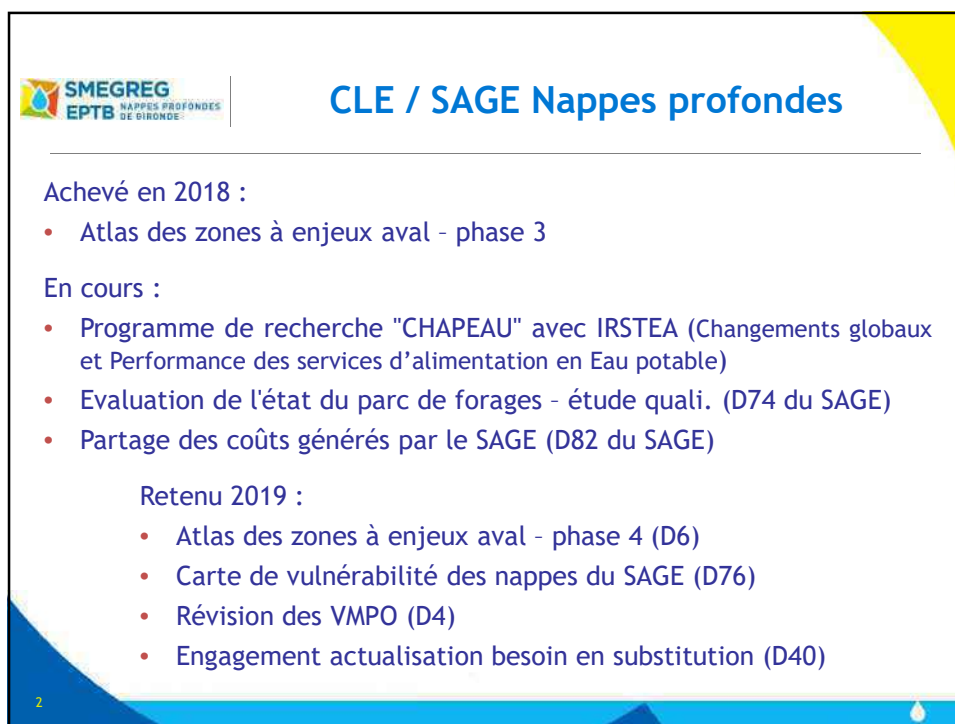
9



10



1



2

SMEGREG EPTB NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Atlas des zones à enjeux aval (D6)



Phase 1 à 3 :

- sept secteurs identifiés comme ZAR potentielles :
 - ✓ le Bassin d'Arcachon
 - ✓ la vallée de la Leyre
 - ✓ anticlinal de Villagrains-Landiras
 - ✓ la Garonne et affluents des rives gauches de Garonne et de Gironde
 - ✓ l'Entre-deux-Mers
 - ✓ l'estuaire de la Gironde
 - ✓ les rives droites de Gironde et de Dordogne
- acquisition des connaissances sur ces secteurs

Phase 4 :

- poursuite des investigations
- proposition d'une première version de l'Atlas

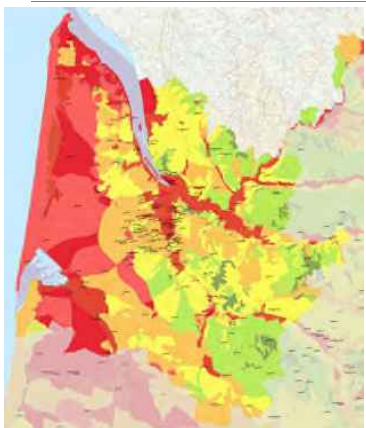
BRGM : 18 000 € TTC
SMEGREG : 73 000 € TTC
Attendu de l'Agence : 30 500 €

3

3

SMEGREG EPTB NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Carte de vulnérabilité (D 76)



Objectifs :

- prise en compte de la vulnérabilité dans les projets d'aménagement du territoire ou d'implantation d'activités potentiellement dangereuses
- mise en avant de la vulnérabilité intrinsèque de la ressource et sa sensibilité :
 - ✓ aux ouvrages individuels peu profonds
 - ✓ aux extractions des matériaux et dragage et à tous les travaux et aménagements réalisés en décaissé
 - ✓ aux activités susceptibles de générer des pollutions
- le cas échéant définition de zones stratégiques pour la gestion de l'eau

BRGM : 14 400 € TTC
SMEGREG : 58 000 € TTC
Attendu de l'Agence : 24 000 €

4

4

SMEGREG EPTB NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Révision des VMPO (D 4)

Certains VMPO ont été fixés par défaut, aucun des scénarios testé n'ayant révélé que les limites acceptables avaient été approchées.

C'est notamment le cas pour les unités de gestion de la zone littorale, zone dans laquelle :

- champ captant des Landes du Médoc,
- question des ressources pour le développement futur de la zone posée par les acteurs locaux.

Pour mémoire, méthodologie :

1. construction de scénario réalistes (volumes et localisation des prélèvements)
2. simulations dans le modèle nord aquitain
3. examen des résultats par une collégé d'experts
4. propositions à la CLE

SMEGREG : 24 000 € TTC
Attendu de l'Agence : 10 000 €

5

SMEGREG EPTB NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Actions récurrentes SAGE/CLE

- Tableau de bord (D 98) - *en interne*
- Actions de sensibilisation, d'information, de formation (D 38) :
 - ✓ programme d'actions pédagogiques en milieu scolaire
30 000 € - attendu de l'Agence 15 000 €
 - ✓ Espaces info économie d'eau - 90 000 € TTC - attendu de l'Agence 45 000 €
 - ✓ opérations de sensibilisation - 30 000 € TTC - attendu de l'Agence 12 500 €
- Actualisation du besoin en ressources de substitution (D 40)
50 000 € TTC - attendu de l'Agence 20 000 €

6



Programme SMEGREG 2019 Actions SAGE ou CLE

L'aide maximale attendue de l'Agence est indiquée entre parenthèses

- atlas des zones à enjeux aval année 4 : 73 000 TTC (30 500 €)
- carte de vulnérabilité : 58 000 TTC (24 000 €)
- révision des VMPO : 24 000 € TTC (10 000 €).
- actions de sensibilisation, d'information, de formation 150 000 € TTC (72 500 €)
- actualisation du besoin en ressources de substitution : 50 000 € TTC (20 000 €)
- besoins ponctuels en expertise au fil de l'eau : 40 000 € (selon nature des besoins).